

**XI<sup>ème</sup>  
centenaire  
de la  
fondation de  
l'abbaye de  
Cluny**

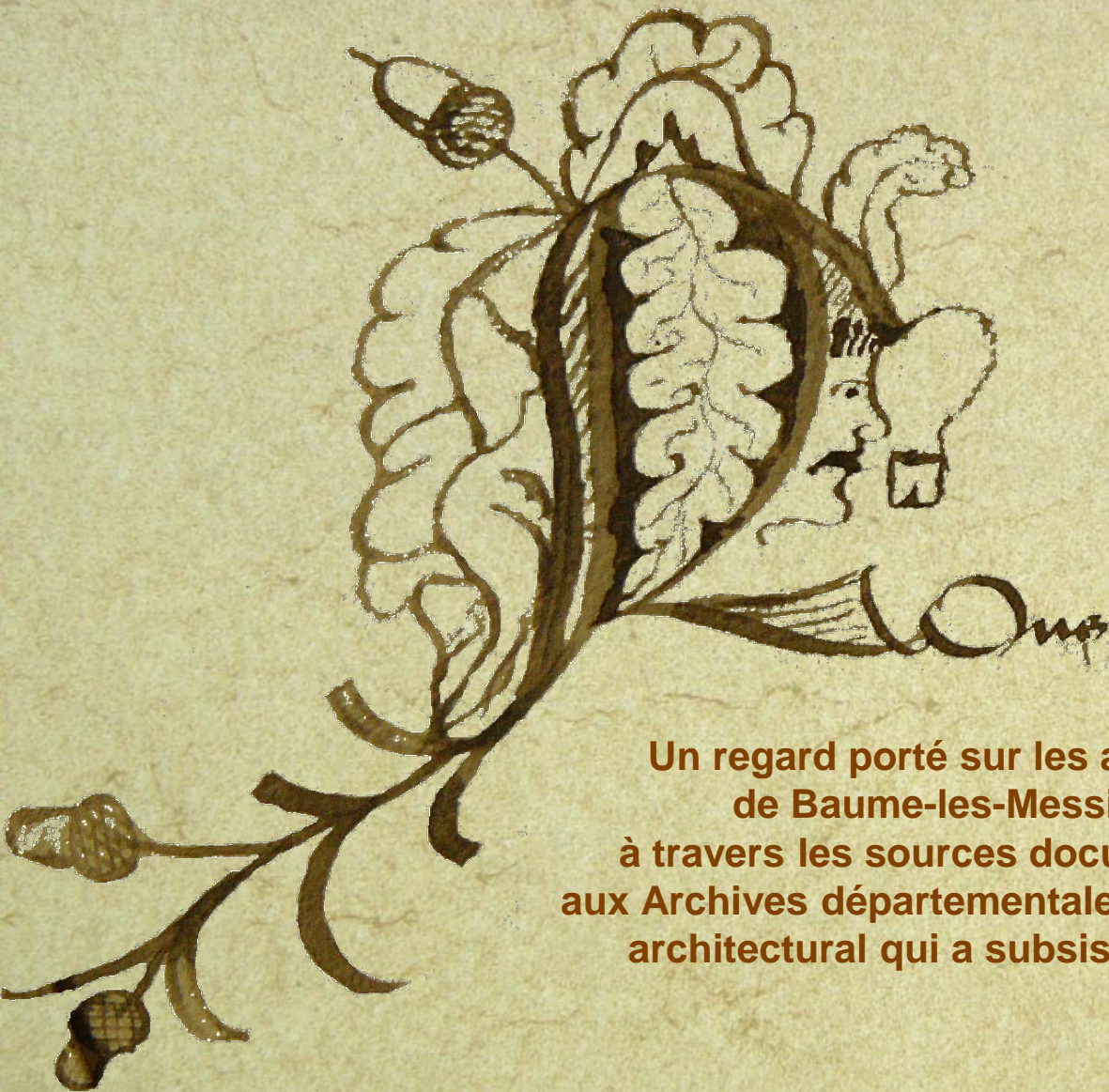


Porte latérale - église abbatiale de Gigny



**Service Éducatif  
des Archives  
départementales  
du Jura**

**Professeur responsable  
Emmanuel Pauly**



**Un regard porté sur les abbayes jurassiennes  
de Baume-les-Messieurs et de Gigny  
à travers les sources documentaires conservées  
aux Archives départementales du Jura et le patrimoine  
architectural qui a subsisté jusqu'à aujourd'hui.**

# Baume-les-Messieurs et Gigny: Des abbayes jurassiennes de l'Ordre de Cluny



*I - Les Bénédictins  
dans le Jura*



*II - À la découverte  
de l'abbaye de  
Baume*



*III - Un peu  
d'architecture  
religieuse...*

*IV - La vie  
monastique*



*VII - Une œuvre d'art:  
le retable de Baume*



*VI - La place d'une abbaye  
dans la société médiévale  
aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.*



*V - L'Ordre  
de Cluny*



# I - Les Bénédictins dans le Jura



# 1 - Les premières implantations monastiques dans le Jura

Le moine est celui qui vit seul, mais le mot a pris un sens plus large et s'applique à tous ceux qui se séparent de la société des hommes pour se vouer dans la prière au service de Dieu, qu'ils vivent isolés, « ermites », ou groupés, « cénobites ».

Les ermites Romain et Lupicin, venus de Lyon au V<sup>e</sup> s. ap. JC, sont les premiers religieux à s'implanter dans le sud du Jura pour propager la foi chrétienne.

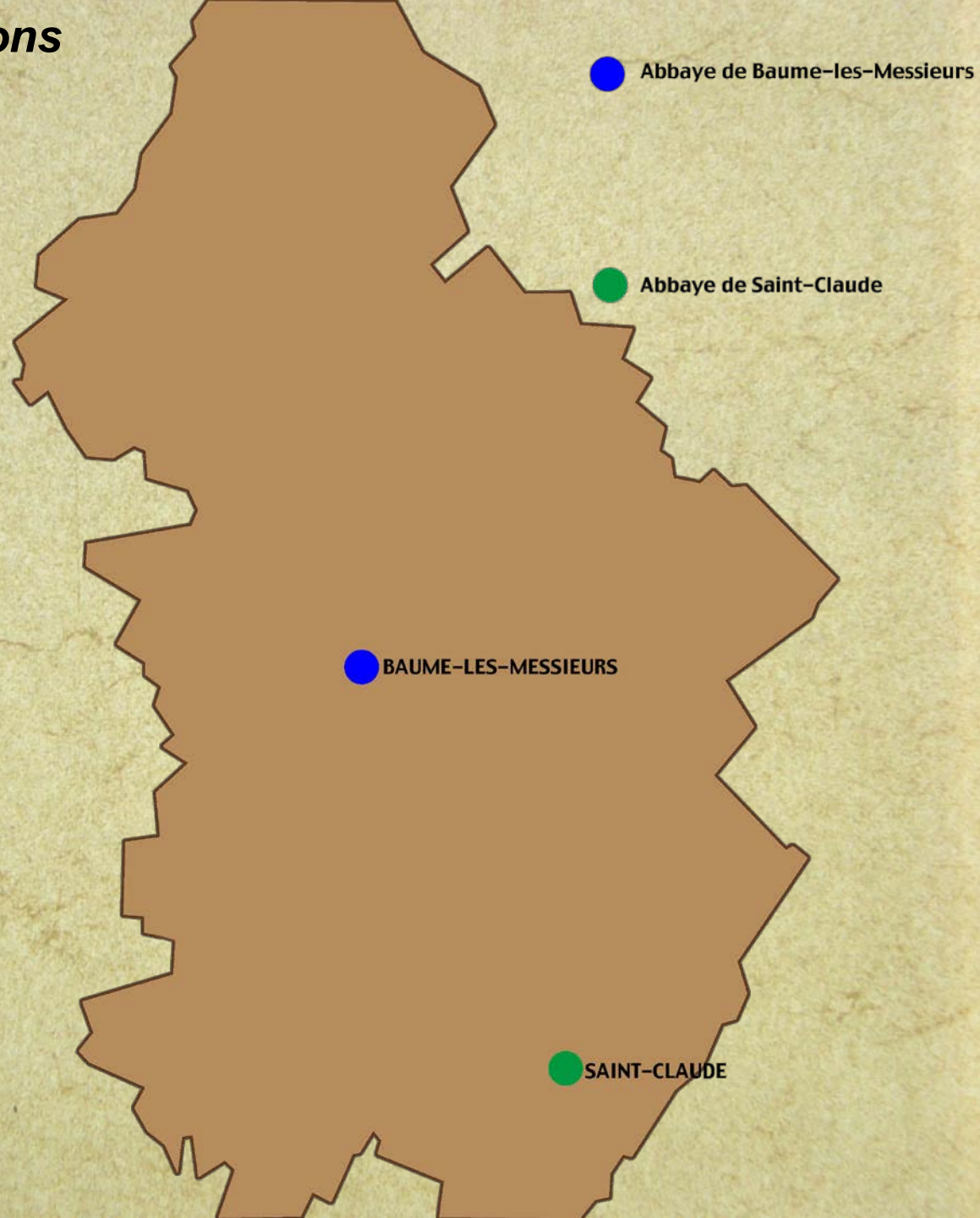
Au VI<sup>e</sup> s., la Règle de saint Benoît qui prescrit une vie communautaire des religieux, s'impose dans l'abbaye de Saint-Claude.



**V<sup>e</sup>**  
siècle

# 1 - Les premières implantations monastiques dans le Jura

L'abbaye de Baume-les-Messieurs apparaît dans les textes à la fin du IX<sup>e</sup> s. mais son implantation dans la région est sans doute plus ancienne.

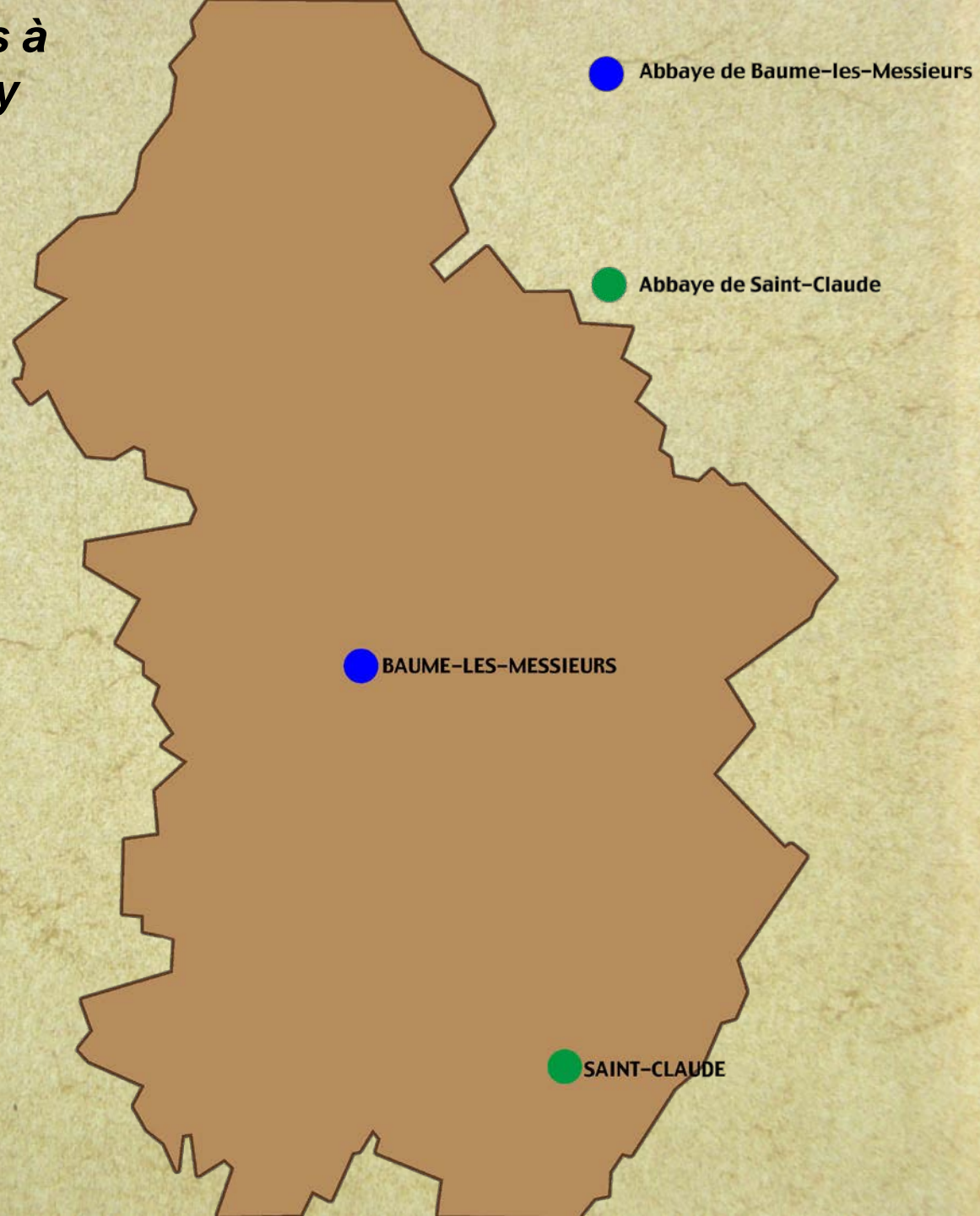


**IX<sup>e</sup>**  
siècle

## 2 - Les abbayes jurassiennes à l'origine de l'abbaye de Cluny

Bernon (v. 850-927) est issu d'une noble famille carolingienne.

Entré à l'abbaye Saint-Martin d'Autun, il y apprend la stricte observance de la Règle de saint Benoît.



**IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup>**  
siècles




## 2 - Les abbayes jurassiennes à l'origine de l'abbaye de Cluny


Bernon (v. 850-927) est issu d'une noble famille carolingienne.


Entré à l'abbaye Saint-Martin d'Autun, il y apprend la stricte observance de la Règle de saint Benoît.

À la même époque, il se rend dans la communauté de Baume. Il en devient l'abbé et rétablit la Règle de saint Benoît.

Vers 886, accompagné de plusieurs moines d'Autun, Bernon fonde à Gigny, sur ses terres, une abbaye obéissant à la règle bénédictine.

 Abbaye de Baume-les-Messieurs

 Abbaye de Gigny

 Abbaye de Saint-Claude

 BAUME-LES-MESSIEURS

 GIGNY

 SAINT-CLAUDE

**IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup>**  
siècles





## 2 - Les abbayes jurassiennes à l'origine de l'abbaye de Cluny

Bernon (v. 850-927) est issu d'une noble famille carolingienne.

Entré à l'abbaye Saint-Martin d'Autun, il y apprend la stricte observance de la Règle de saint Benoît.

En 909, à la demande du duc d'Aquitaine, Bernon fonde avec 12 moines venus de Baume et Gigny l'abbaye de Cluny qu'il dirigera jusqu'à sa mort en 927.

**CLUNY**

**IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup>**  
siècles

À la même époque, il se rend dans la communauté de Baume. Il en devient l'abbé et rétablit la Règle de saint Benoît.

Vers 886, accompagné de plusieurs moines d'Autun, Bernon fonde à Gigny, sur ses terres, une abbaye obéissant à la règle bénédictine.

● Abbaye de Baume-les-Messieurs

● Abbaye de Gigny

● Abbaye de Saint-Claude

BAUME-LES-MESSIEURS

GIGNY

SAINT-CLAUDE



### 3 - La protection pontificale

Dès l'origine, Bernon place les abbayes de Baume, Gigny et Cluny sous la protection du pape pour les protéger de la convoitise des seigneurs locaux.

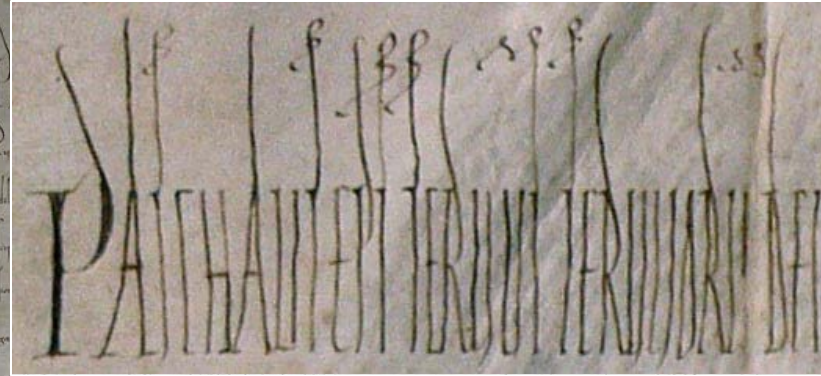


1 - Armoiries de l'abbaye Saint Pierre de Baume (vitrail)

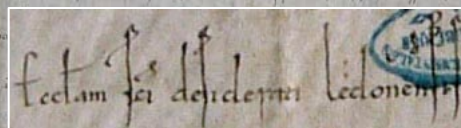
C'est cette protection que rappelle la présence des clefs de saint Pierre dans les armoiries de ces abbayes.

Les abbayes de Baume et Gigny sont régulièrement en relation avec la papauté, notamment pour confirmer leurs droits et leurs privilèges.

\* Bulle: sceau du pape en or ou en plomb qui a donné son nom au texte qu'il authentifie



La souscription : "Paschalis episcopus servus servitorum Dei..." Pascal, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu...



L'écriture caroline : "ecclesiam Sancti desiderati ledonensis..." , l'église Saint Désiré de Lons-le-Saunier...

La "rota" (roue) indiquant le nom du pape "PASCHALIS II papa" placé sous la protection des saints Pierre et Paul

La formule latine de politesse "Bene Valde" ("portez-vous bien") sous forme de monogramme




2 - Bulle\* pontificale du pape Pascal II adressée à l'abbé de Baume, 1107 (ADJ 1H16)


## 4 - L'essor des abbayes jurassiennes


Les abbayes bénédictines de Baume, Gigny et Saint-Claude deviennent influentes et prospères.

Leur influence spirituelle s'étend sur plusieurs autres communautés monastiques (prieurés) ou églises dans le Jura et en dehors.

À la fin du XII<sup>e</sup> s., Baume ne dirige pas moins d'une dizaine de prieurés et plus de 80 églises, et Gigny, une vingtaine de prieurés et une cinquantaine d'églises.

 Abbaye de Baume-les-Messieurs

 Abbaye de Gigny

 Abbaye de Saint-Claude

 BAUME-LES-MESSIEURS

 GIGNY

 SAINT-CLAUDE

**XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>**  
siècles

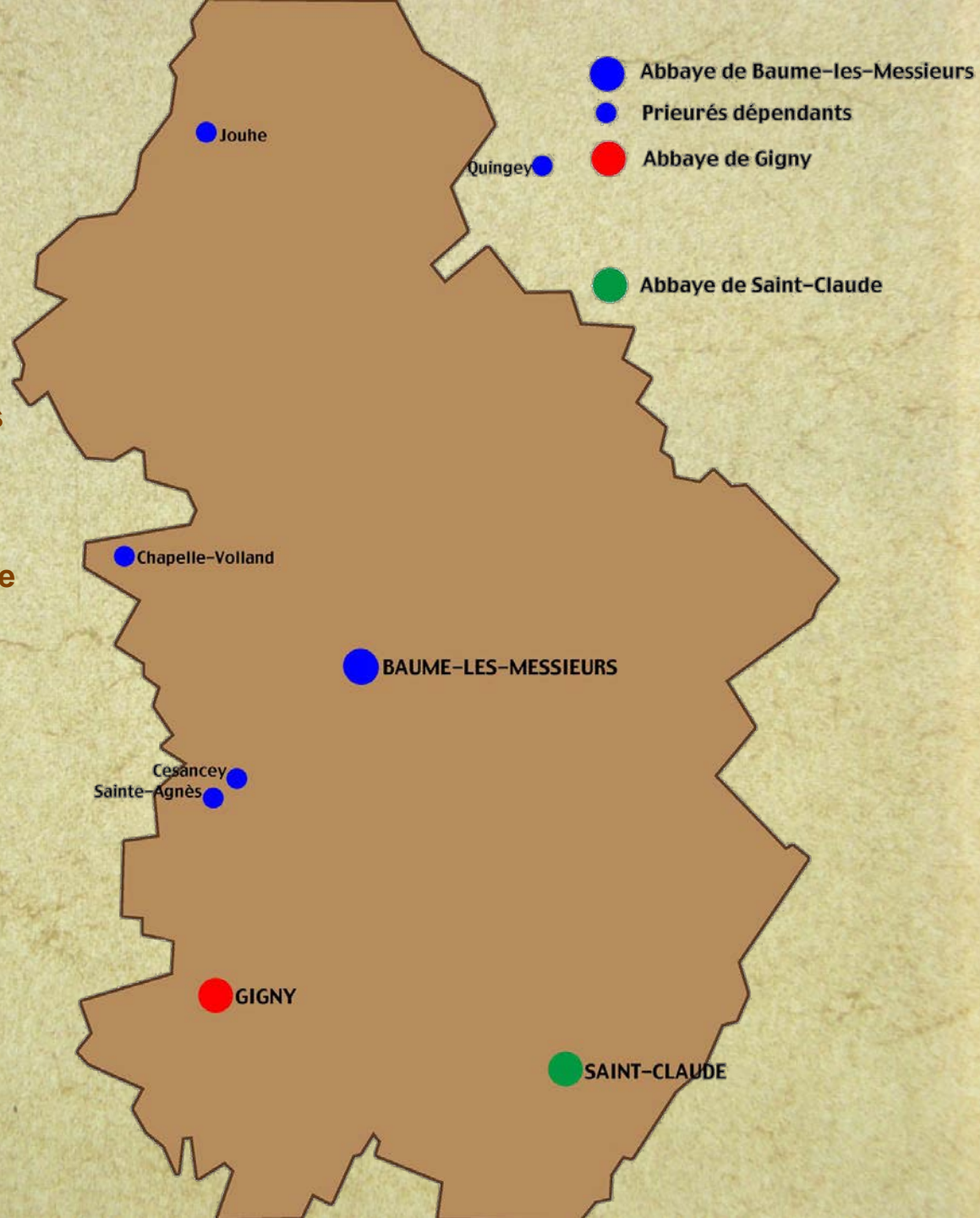


## 4 - L'essor des abbayes jurassiennes

Les abbayes bénédictines de Baume, Gigny et Saint-Claude deviennent influentes et prospères.

Leur influence spirituelle s'étend sur plusieurs autres communautés monastiques (prieurés) ou églises dans le Jura et en dehors.

À la fin du XII<sup>e</sup> s., Baume ne dirige pas moins d'une dizaine de prieurés et plus de 80 églises, et Gigny, une vingtaine de prieurés et une cinquantaine d'églises.



**XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>**  
siècles

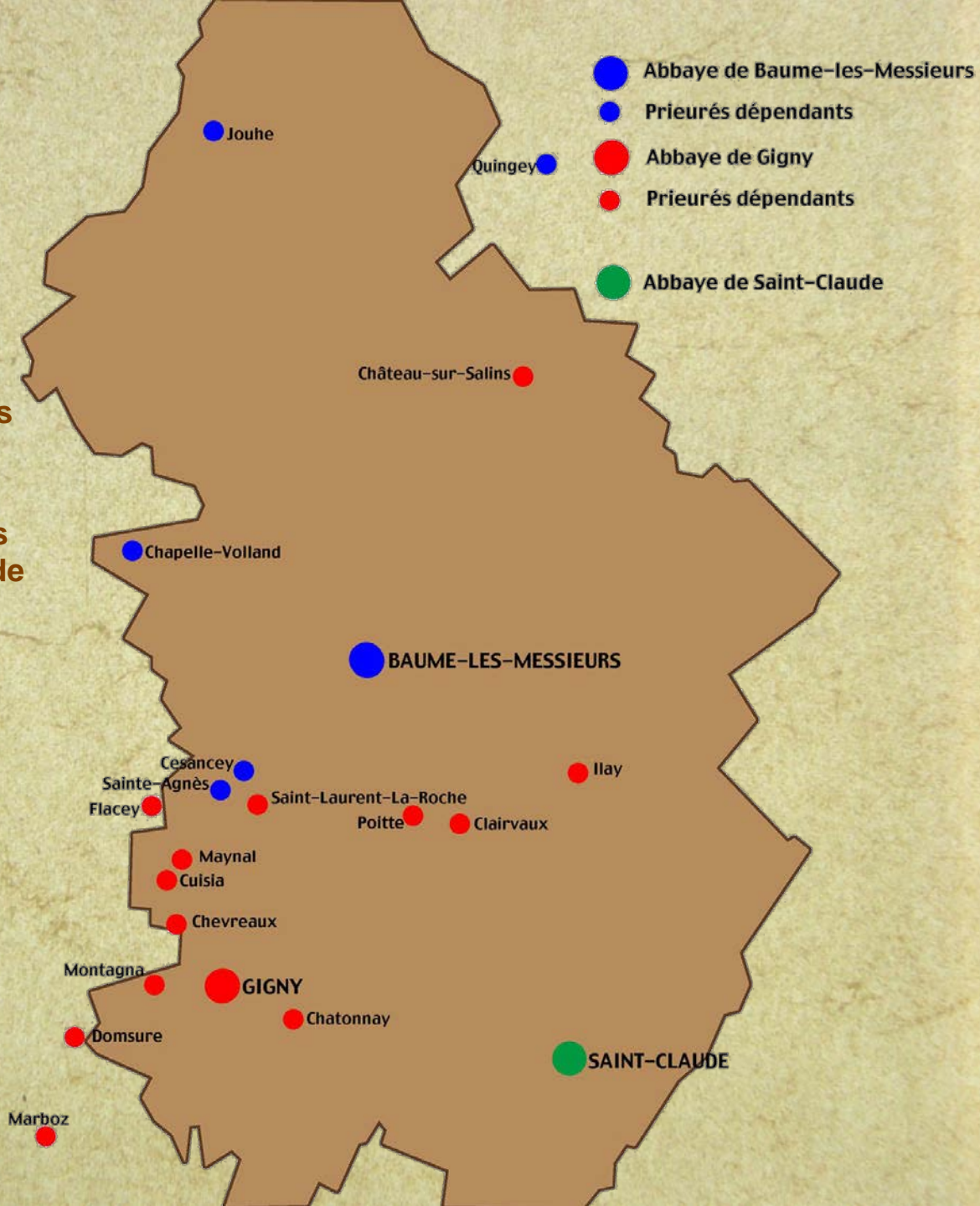


## 4 - L'essor des abbayes jurassiennes

Les abbayes bénédictines de Baume, Gigny et Saint-Claude deviennent influentes et prospères.

Leur influence spirituelle s'étend sur plusieurs autres communautés monastiques (prieurés) ou églises dans le Jura et en dehors.

À la fin du XII<sup>e</sup> s., Baume ne dirige pas moins d'une dizaine de prieurés et plus de 80 églises, et Gigny, une vingtaine de prieurés et une cinquantaine d'églises.



**XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>**  
siècles



## 4 - L'essor des abbayes jurassiennes

Les abbayes bénédictines de Baume, Gigny et Saint-Claude deviennent influentes et prospères.

Leur influence spirituelle s'étend sur plusieurs autres communautés monastiques (prieurés) ou églises dans le Jura et en dehors.

À la fin du XII<sup>e</sup> s., Baume ne dirige pas moins d'une dizaine de prieurés et plus de 80 églises, et Gigny, une vingtaine de prieurés et une cinquantaine d'églises.



**XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup>**  
siècles

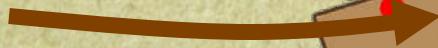


# 5 - La perte de l'indépendance et l'intégration dans l'ordre de Cluny

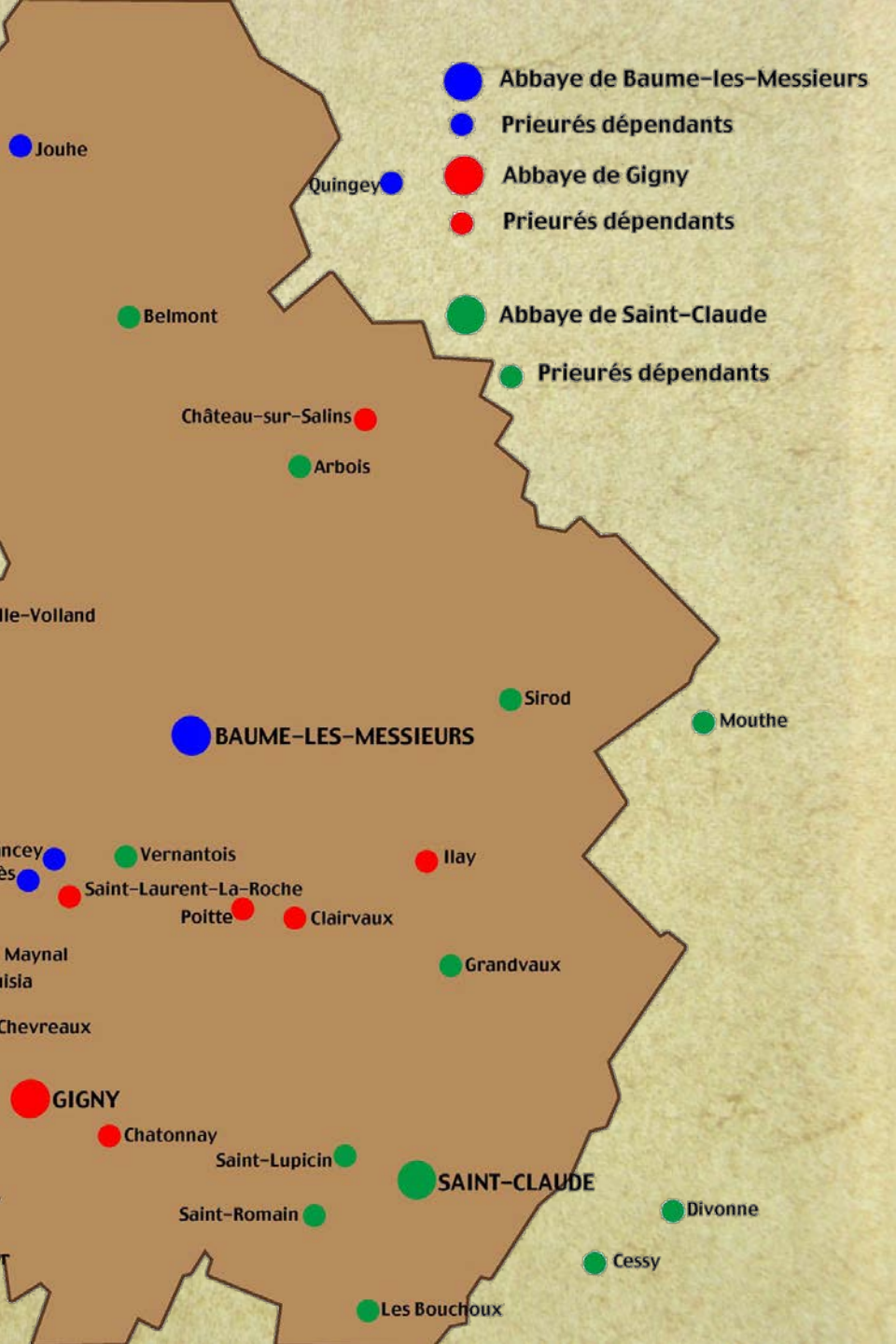
Dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> s., Gigny connaît une période de crise qui entame son déclin.

En 1076, l'abbaye passe sous le contrôle direct de Cluny.

**CLUNY**



1076



**XI<sup>e</sup>**  
siècle

# 5 - La perte de l'indépendance et l'intégration dans l'ordre de Cluny

Au début du XII<sup>e</sup> s., Baume, à son tour, connaît le déclin.

Les nouvelles abbayes cisterciennes qui animent au XII<sup>e</sup> s. le renouveau monastique en Occident, attirent davantage les riches donateurs soucieux de leur salut.

Elles concurrencent directement Baume où la discipline religieuse s'est relâchée. En 1147, le pape place Baume sous la dépendance de Cluny.

**CLUNY**

1147

1076

**XII<sup>e</sup>**  
siècle





# 5 - La perte de l'indépendance et l'intégration dans l'ordre de Cluny

## L'Ordre de Cluny dans le Jura

- Abbaye de Baume-les-Messieurs
- Prieurés dépendants
- Abbaye de Gigny
- Prieurés dépendants
- Autres monastères clunisiens

- Abbaye de Saint-Claude
- Prieurés dépendants
- Abbayes cisterciennes (XIIe siècle)



Au début du XII<sup>e</sup> s., Cluny est au sommet de sa puissance. Dans tout l'Occident, l'Ordre clunisien compte plus de 1100 monastères placés sous l'autorité absolue de son abbé.

Cependant, la richesse de l'Ordre l'appauvrit spirituellement; il subit, à partir du XII<sup>e</sup> s., la concurrence de l'Ordre de Citeaux (cistercien) qui incarne davantage, par un retour strict à la Règle de saint Benoît, les aspirations réformatrices des chrétiens les plus exigeants.

À partir du XIII<sup>e</sup> s., ce seront les ordres mendiants, franciscain et dominicain, plus proches des populations, qui incarneront ces aspirations.

**CLUNY**

1147

1076

**XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>**  
siècles

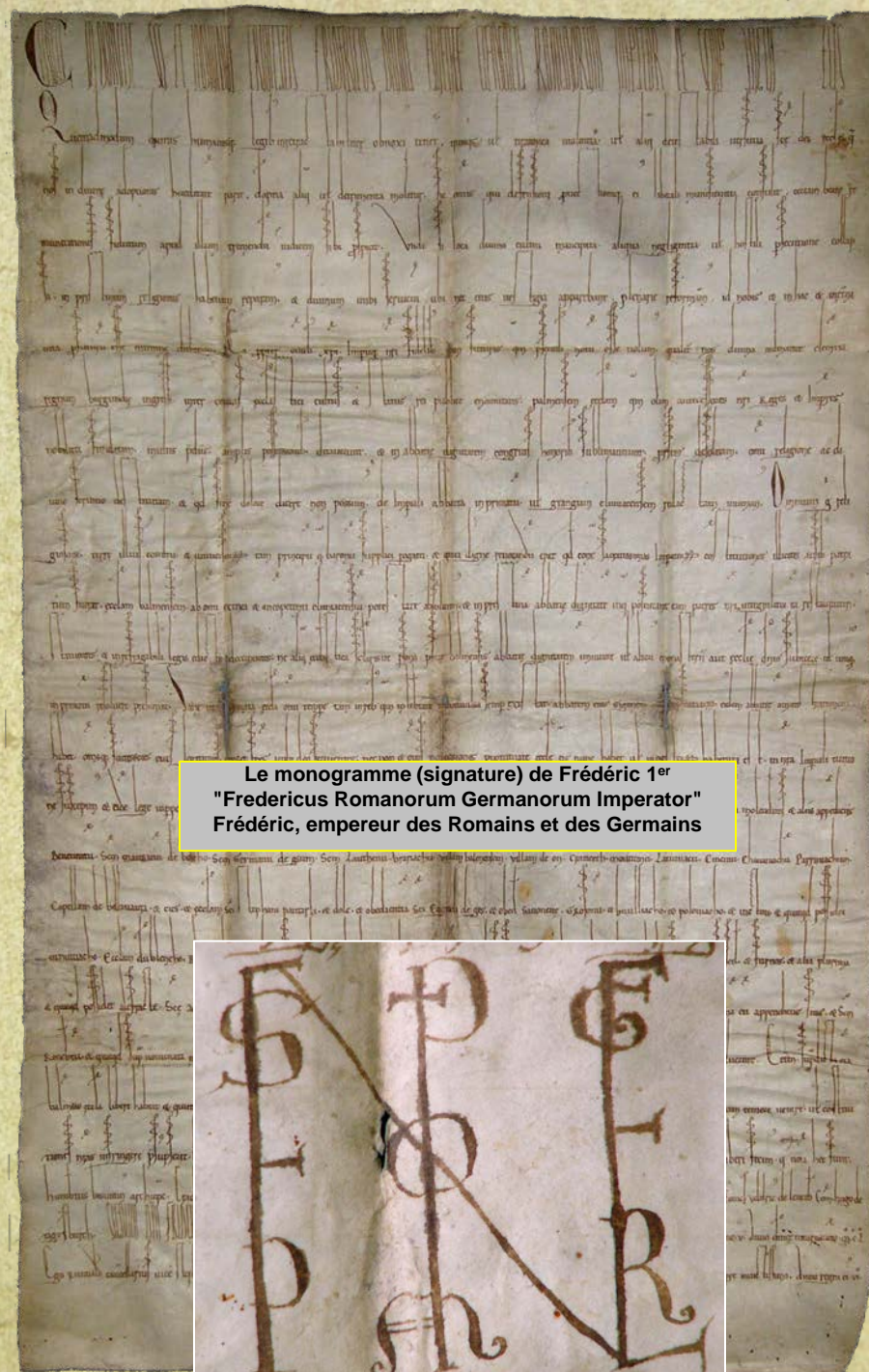


# 5 - La perte de l'indépendance et l'intégration dans l'ordre de Cluny

Mais les moines de Baume ne renoncent pas facilement à leur indépendance.

En 1157, ils obtiennent contre le pape et l'abbé de Cluny, le soutien de l'empereur du Saint-Empire Romain Germanique, Frédéric 1<sup>er</sup> Barberousse, dont dépend le Comté de Bourgogne, qui place l'abbaye sous sa protection et la rétablit dans ses droits.

Ce n'est qu'à la toute fin du XIII<sup>e</sup> s. que Baume se soumet définitivement à Cluny.



Le monogramme (signature) de Frédéric 1<sup>er</sup> "Fredericus Romanorum Germanorum Imperator" Frédéric, empereur des Romains et des Germains



**XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>**  
siècles

3 - Diplôme de Frédéric 1<sup>er</sup> Barberousse rétablissant l'abbaye de Baume dans ses droits, 1157, ADJ 1H11

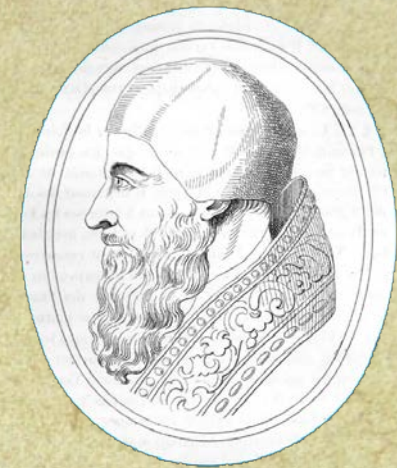
## 6 - Les dernières évolutions de la vie monastique à Baume et à Gigny

### La commende

À la fin du XV<sup>e</sup> s., un nouveau mode de gestion apparaît à Gigny, puis à Baume: le régime de la commende.

L'abbé, désigné par le pouvoir politique (le roi, un grand seigneur), n'est même plus obligatoirement un membre de la communauté monastique. Un séculier (ex: un évêque) peut diriger l'abbaye et surtout en percevoir les revenus sans résider dans l'abbaye.

Un des abbés commendataires de Gigny, le cardinal Julien Della Rovere, deviendra le grand pape de la Renaissance Jules II.



4 - Le cardinal Della Rovere, prieur de Gigny, devenu le pape Jules II (1503-1513)  
(lith. de Fred. Gauthier)



5 - Blason du cardinal Della Rovere sur la façade de l'église de Gigny, 1495.



**XV<sup>e</sup>**  
siècle

## 6 - Les dernières évolutions de la vie monastique à Baume et à Gigny

### La sécularisation

Au XVII<sup>e</sup> s., Baume et Gigny s'affranchissent d'une abbaye de Cluny en plein déclin et les moines se recrutent parmi les familles nobles.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> s., le recul de la vie communautaire (dortoir remplacé par des chambres individuelles, clôture non respectée...) conduit à l'abandon de la Règle bénédictine et à la sécularisation des deux abbayes. Les moines, devenus des chanoines, vivent comme des prêtres séculiers dans un logement individuel.

La congrégation de Gigny est dissoute peu avant la Révolution française, et celle de Baume ne survivra pas à cette dernière.



6 - Arbre généalogique comme preuve de noblesse pour entrer dans l'abbaye bénédictine féminine de Château-Chalon, 1736, (ADJ 545Ep)  
Il fallait au moins 16 ancêtres nobles pour y prétendre.

**XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>**  
siècles





Grands  
Parents

Parents

6 - Arbre généalogique de Suzanne Henriette Thérèse Huot d'Ambre prouvant qu'elle a au moins 16 ancêtres nobles pour entrer dans l'abbaye bénédictine féminine de Château-Chalon.

## 6 - Les dernières évolutions de la vie monastique à Baume et à Gigny

### La sécularisation

Au XVII<sup>e</sup> s., Baume et Gigny s'affranchissent d'une abbaye de Cluny en plein déclin et les moines se recrutent parmi les familles nobles.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> s., le recul de la vie communautaire (dortoir remplacé par des chambres individuelles, clôture non respectée...) conduit à l'abandon de la Règle bénédictine et à la sécularisation des deux abbayes. Les moines, devenus des chanoines, vivent comme des prêtres séculiers dans un logement individuel.

La congrégation de Gigny est dissoute peu avant la Révolution française, et celle de Baume ne survivra pas à cette dernière.



6 - Arbre généalogique comme preuve de noblesse pour entrer dans l'abbaye bénédictine féminine de Château-Chalon, 1736, (ADJ 545Ep)  
Il fallait au moins 16 ancêtres nobles pour y prétendre.

**XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>**  
siècles



# **II - Qu'est-ce qu'une abbaye bénédictine?**





**Abbaye de  
Baume-les-Messieurs**

**Le site de l'abbaye de Baume-les-Messieurs, au fond d'une reculée du premier plateau jurassien à plus de deux heures de marche du débouché sur la plaine, correspond bien aux sites isolés recherchés par les premières communautés monastiques.**



# À la découverte de l'abbaye de Baume-les-Messieurs

*L'abbaye de Baume-les-Messieurs n'a pas toujours présenté le visage qu'elle nous offre aujourd'hui.*

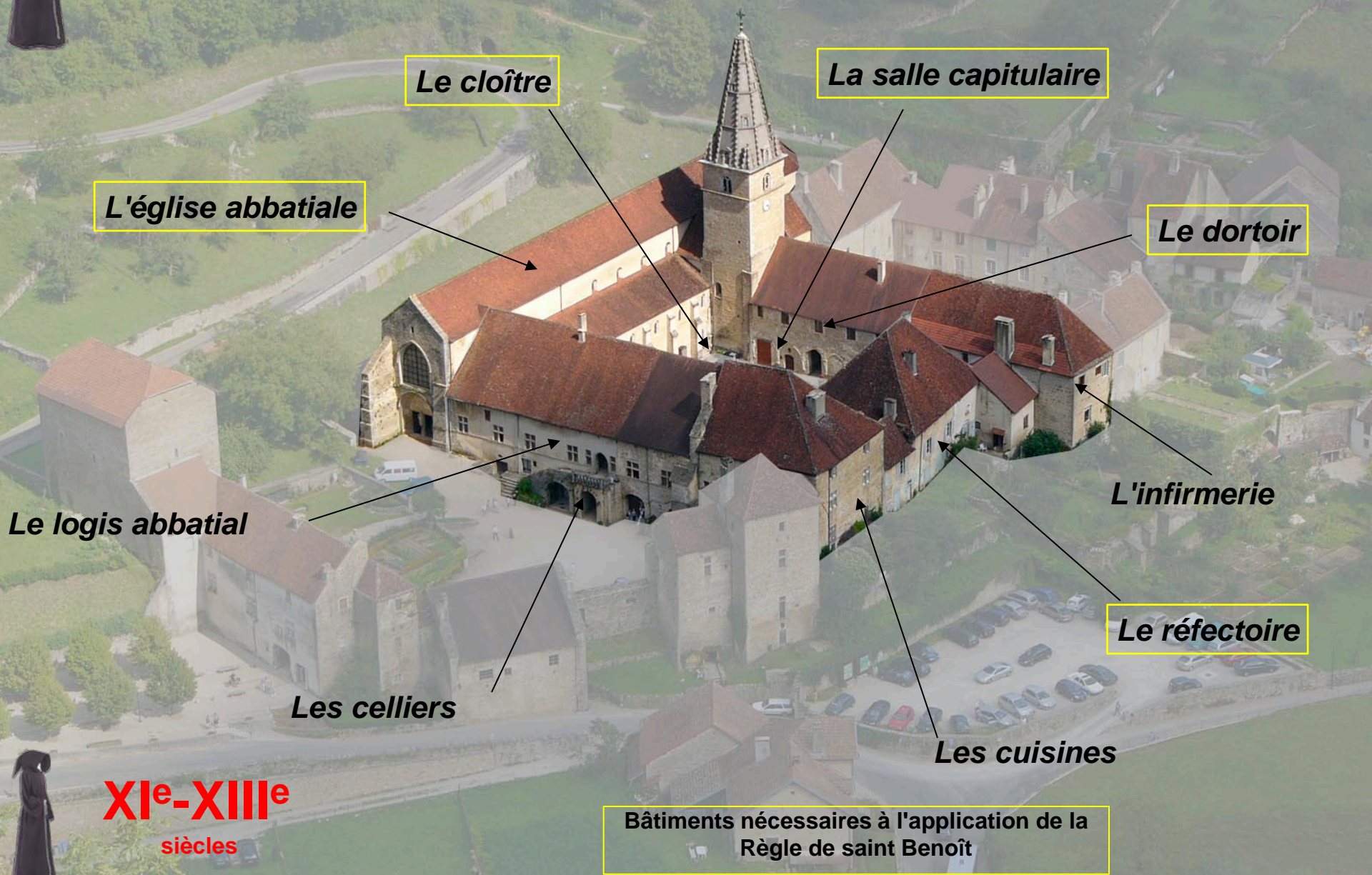
*Ayant subi incendies, destructions et remaniements, ses bâtiments ont été plusieurs fois modifiés au cours de son histoire.*



[Retour à l'accueil](#)



**Le carré monastique.** Il est composé des bâtiments essentiels à la vie quotidienne d'une communauté obéissant à la Règle de saint Benoît pour servir Dieu. Seuls les moines peuvent y accéder. Une autorisation de l'abbé est nécessaire pour en sortir.



**Le cloître**

**La salle capitulaire**

**L'église abbatiale**

**Le dortoir**

**L'infirmerie**

**Le réfectoire**

**Les cuisines**

**Les celliers**

**Le logis abbatial**

**XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>  
siècles**

**Bâtiments nécessaires à l'application de la Règle de saint Benoît**





**Les bâtiments annexes.** Ils correspondent aux différentes relations que l'abbaye entretient avec le monde extérieur.

**Le donjon**

**La forge**

**La grande cour**

**L'hôtellerie**

**La tour de justice et la prison**

**L'aumônerie**

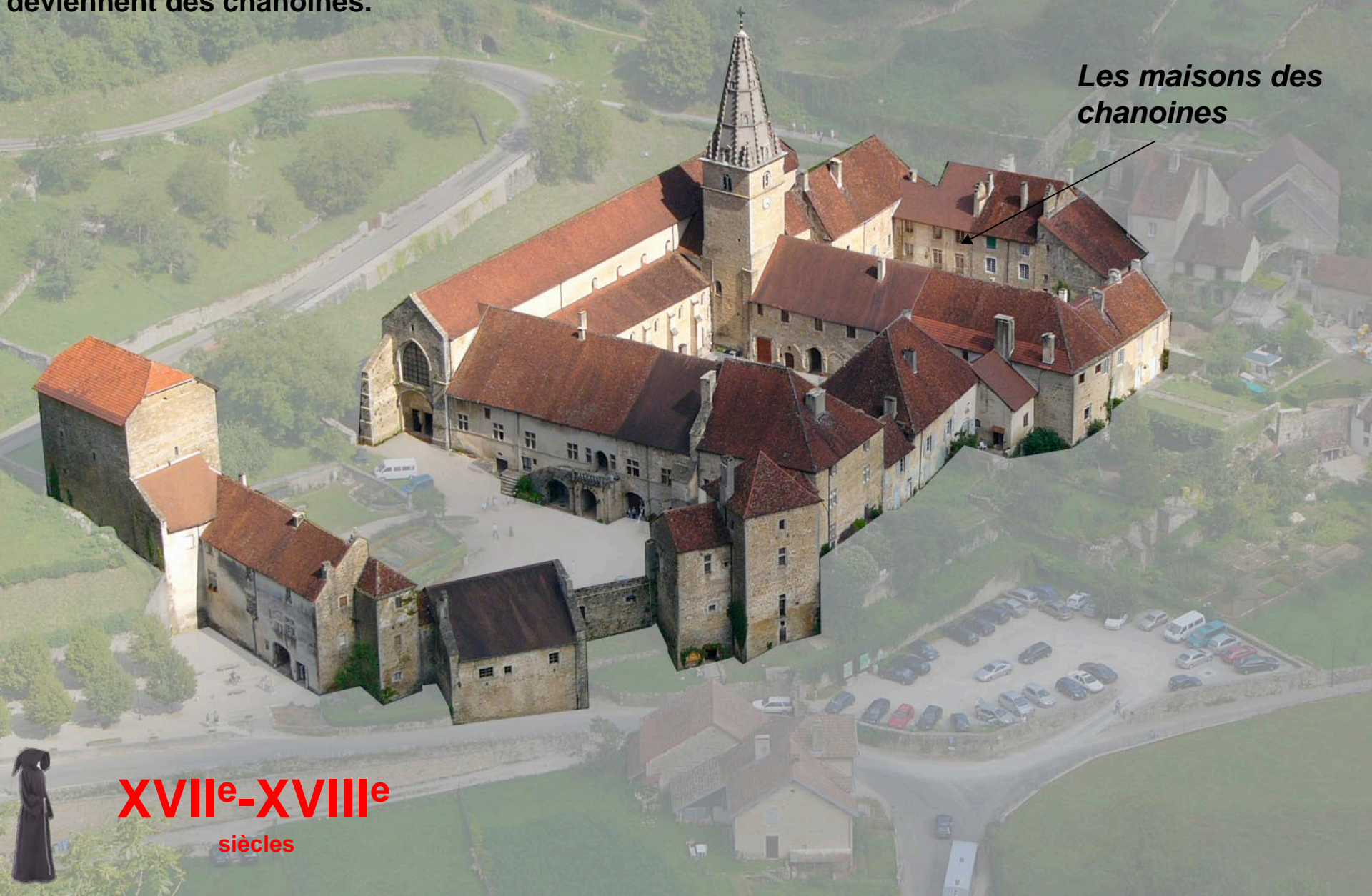
**La porterie**

**XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup>  
siècles**



**Les maisons des chanoines.** Elles correspondent à l'abandon progressif de la Règle de saint Benoît et à la **sécularisation** de la communauté monastique. Les religieux vivent dans des logements individuels comme des prêtres séculiers. La **clôture** n'est plus respectée. Les moines deviennent des chanoines.

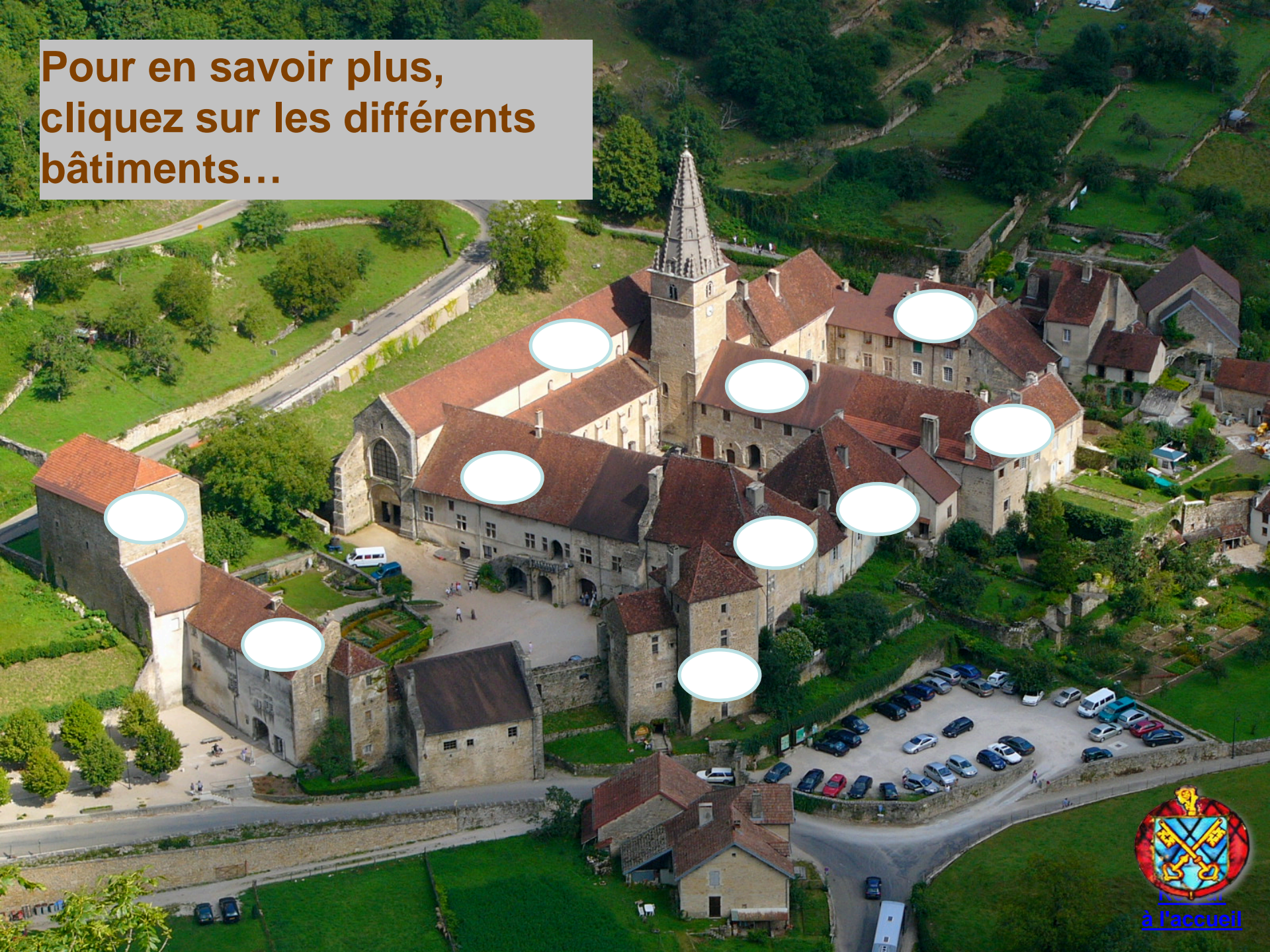
*Les maisons des chanoines*



**XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>**  
siècles



Pour en savoir plus,  
cliquez sur les différents  
bâtiments...




à l'accueil

**Le cloître** est pour les moines un lieu de promenade et de méditation à l'abri de la galerie. Cette dernière, ruinée, a été démolie au XIX<sup>e</sup> s. On peut supposer, selon la tradition bénédictine la présence d'un jardin au centre servant à la culture de plantes médicinales pour préparer des remèdes.

**L'église abbatiale** est la partie la plus ancienne de l'abbaye. Elle remonte au XI<sup>e</sup> siècle. Les moines y célèbrent les différentes prières et messes imposées par la Règle de Saint-Benoît. Les habitants de Baume n'assistent pas à la messe dans cette église, mais dans **l'église paroissiale**, à l'entrée du village.



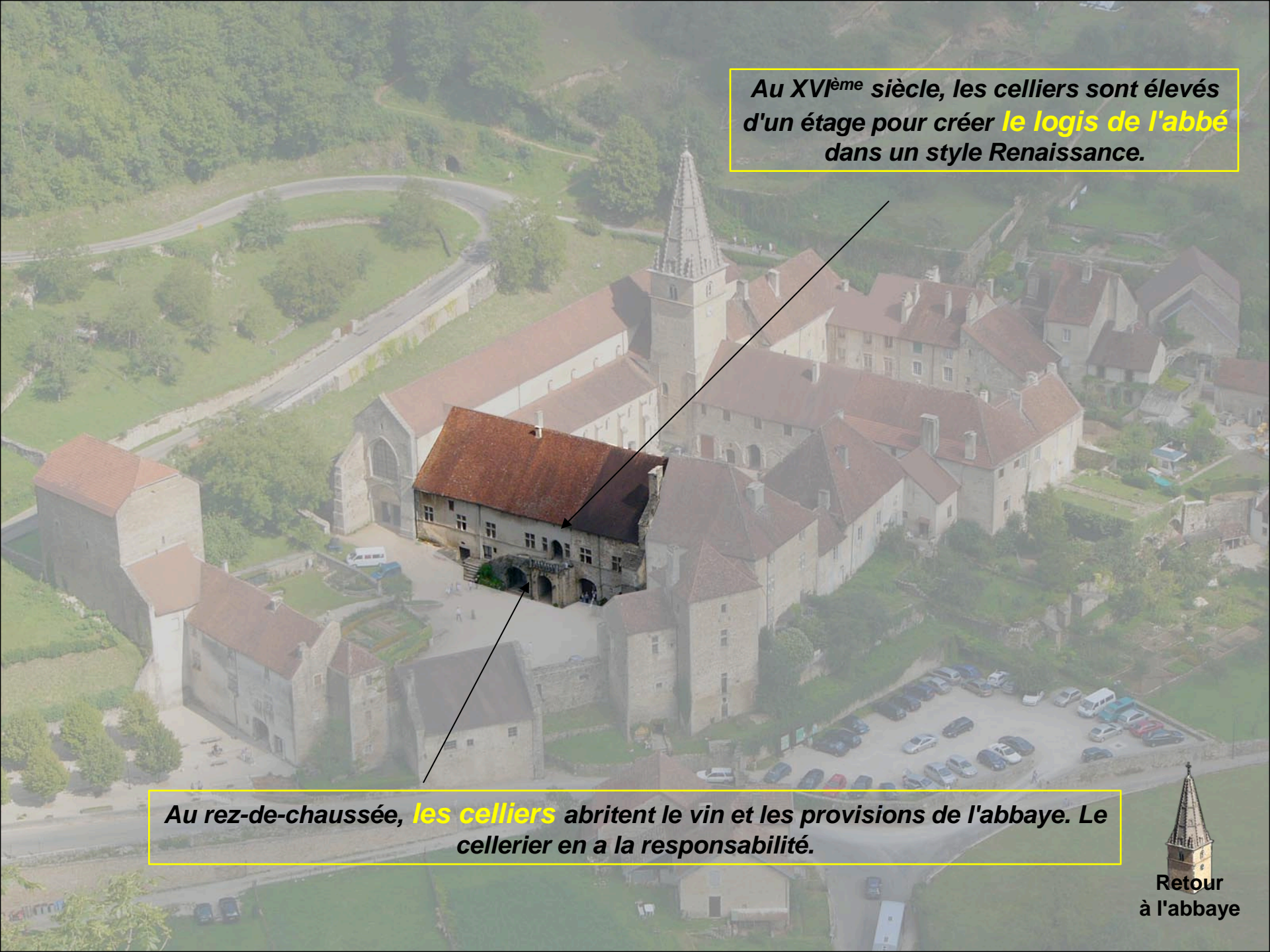


**Au premier étage se trouve *le dortoir*. Il communique avec l'église par un escalier. Les quarante moines dorment tout habillés, prêts pour les prières nocturnes.**

***La salle du chapitre* est le seul lieu où le silence peut être rompu. Les moines rassemblés y traitent toutes les questions spirituelles ou matérielles qui concernent l'abbaye.**



**Retour  
à l'abbaye**



Au XVI<sup>ème</sup> siècle, les celliers sont élevés d'un étage pour créer **le logis de l'abbé** dans un style Renaissance.

Au rez-de-chaussée, **les celliers** abritent le vin et les provisions de l'abbaye. Le cellierier en a la responsabilité.



Retour  
à l'abbaye

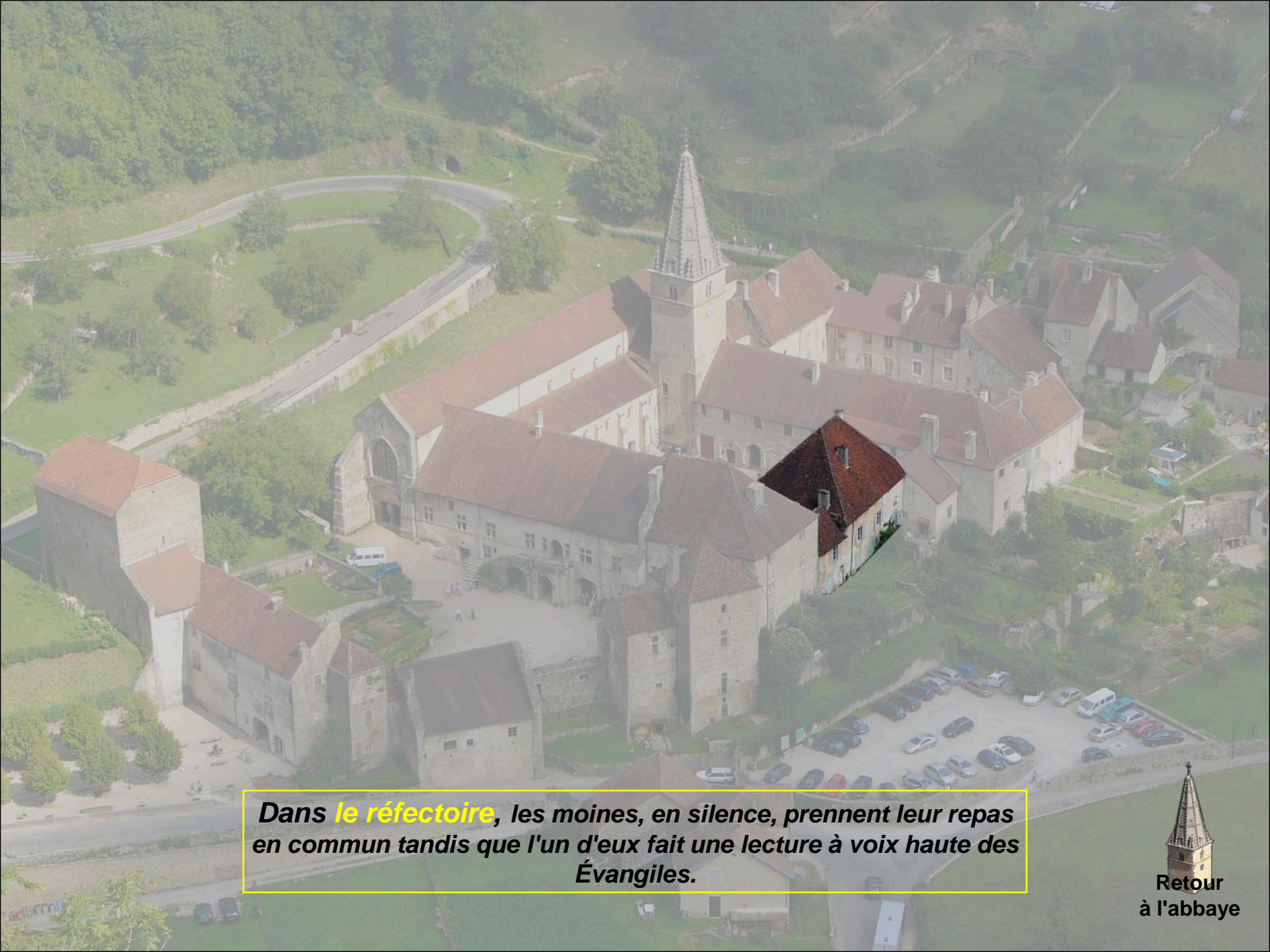




***Les cuisines. Sans elles, il ne peut pas y avoir de repas pris en commun.***



**Retour  
à l'abbaye**



*Dans **le réfectoire**, les moines, en silence, prennent leur repas en commun tandis que l'un d'eux fait une lecture à voix haute des Évangiles.*





***L'infirmierie, orientée au sud, accueille les moines malades et les vieillards. C'est le seul lieu chauffé de l'abbaye.***



**Retour  
à l'abbaye**



***Le donjon fut construit au XIII<sup>e</sup> siècle. Il comportait à l'origine un étage de plus et un toit à quatre pans. Il symbolise le pouvoir seigneurial de l'abbé et sert d'abri durant les périodes d'insécurité comme la Guerre de Cent ans.***



**Retour  
à l'abbaye**

**L'hôtellerie** permet d'assurer **l'hospitalité** aux voyageurs de passage. C'est une obligation de la Règle de saint Benoît.



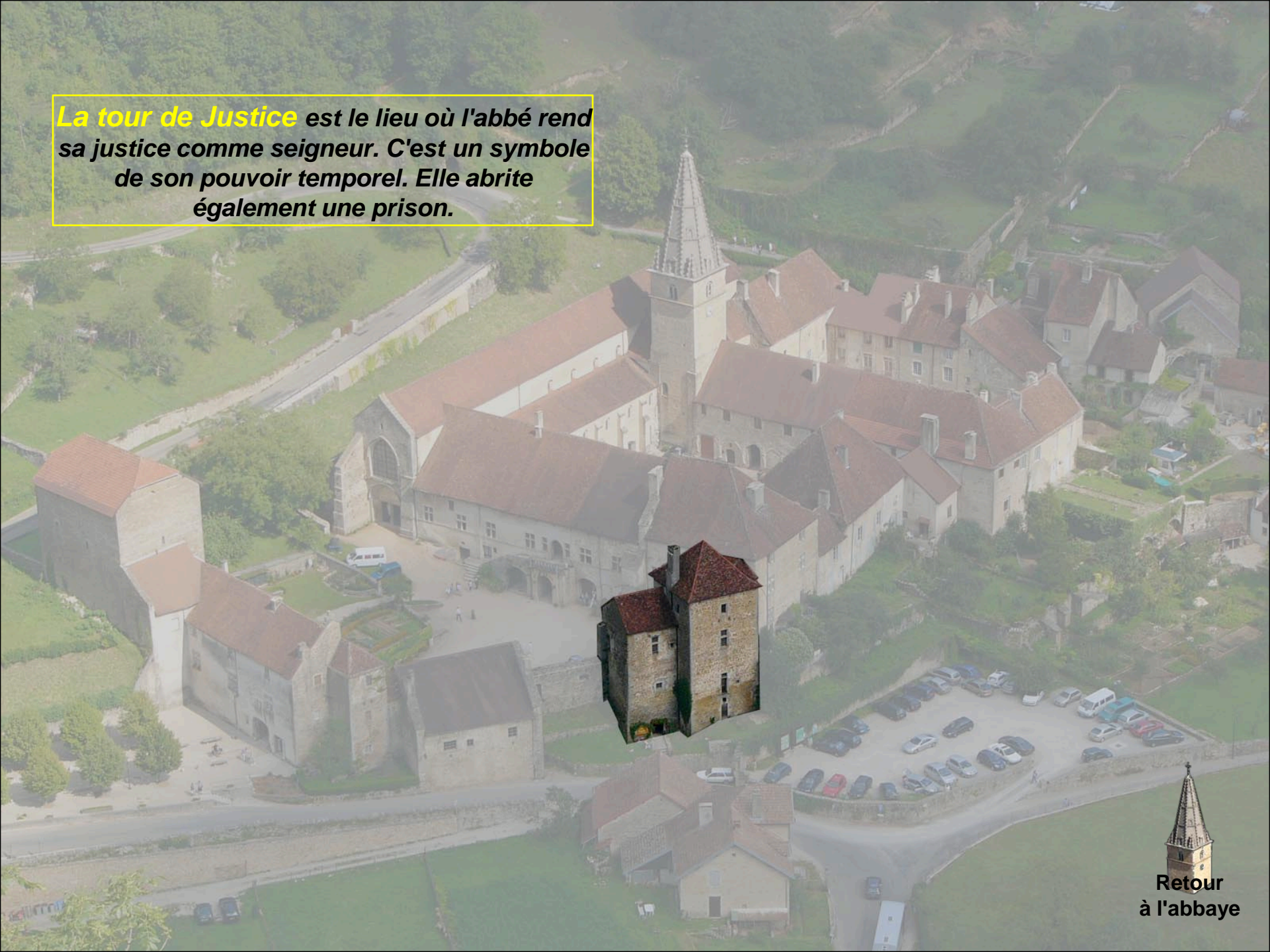
**L'aumônerie** permet d'accueillir chaque jour les pauvres et de leur accorder **l'aumône** d'un pain et d'un peu de vin. C'est aussi une obligation liée à la Règle de saint Benoît.

**La porterie** marque l'entrée de la clôture. Un moine portier en assure la surveillance. Une statue de Marie portant Jésus se trouve au dessus du porche d'entrée.



Retour  
à l'abbaye

***La tour de Justice est le lieu où l'abbé rend sa justice comme seigneur. C'est un symbole de son pouvoir temporel. Elle abrite également une prison.***



***Les maisons des chanoines*** sont les logements individuels que se font construire, à partir du XVII<sup>e</sup> s., les moines qui ne respectent plus la règle de vie en communauté. Un passage est aménagé dans la salle du chapitre pour communiquer avec le cloître.



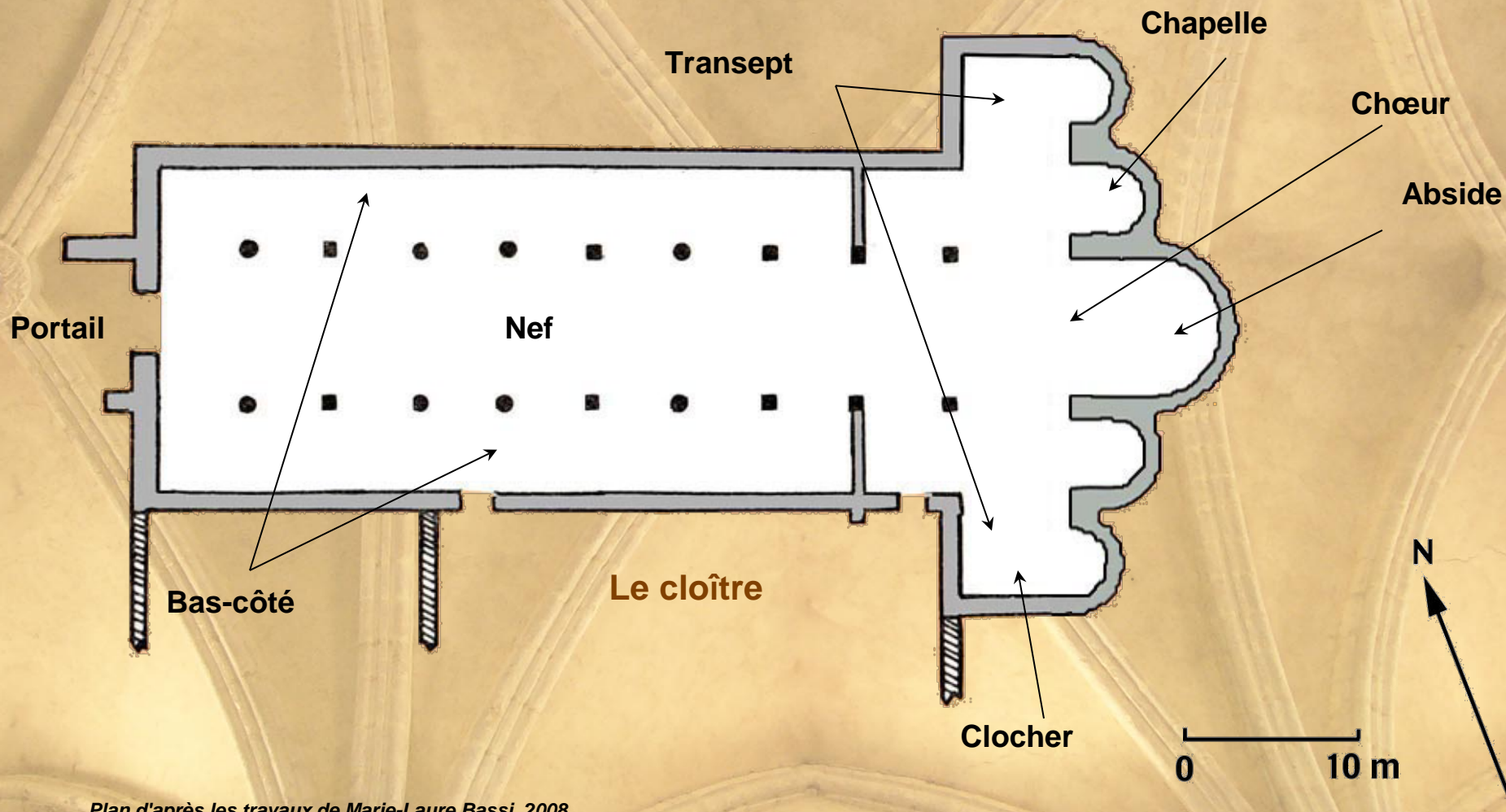
# III - Un peu d'architecture religieuse...





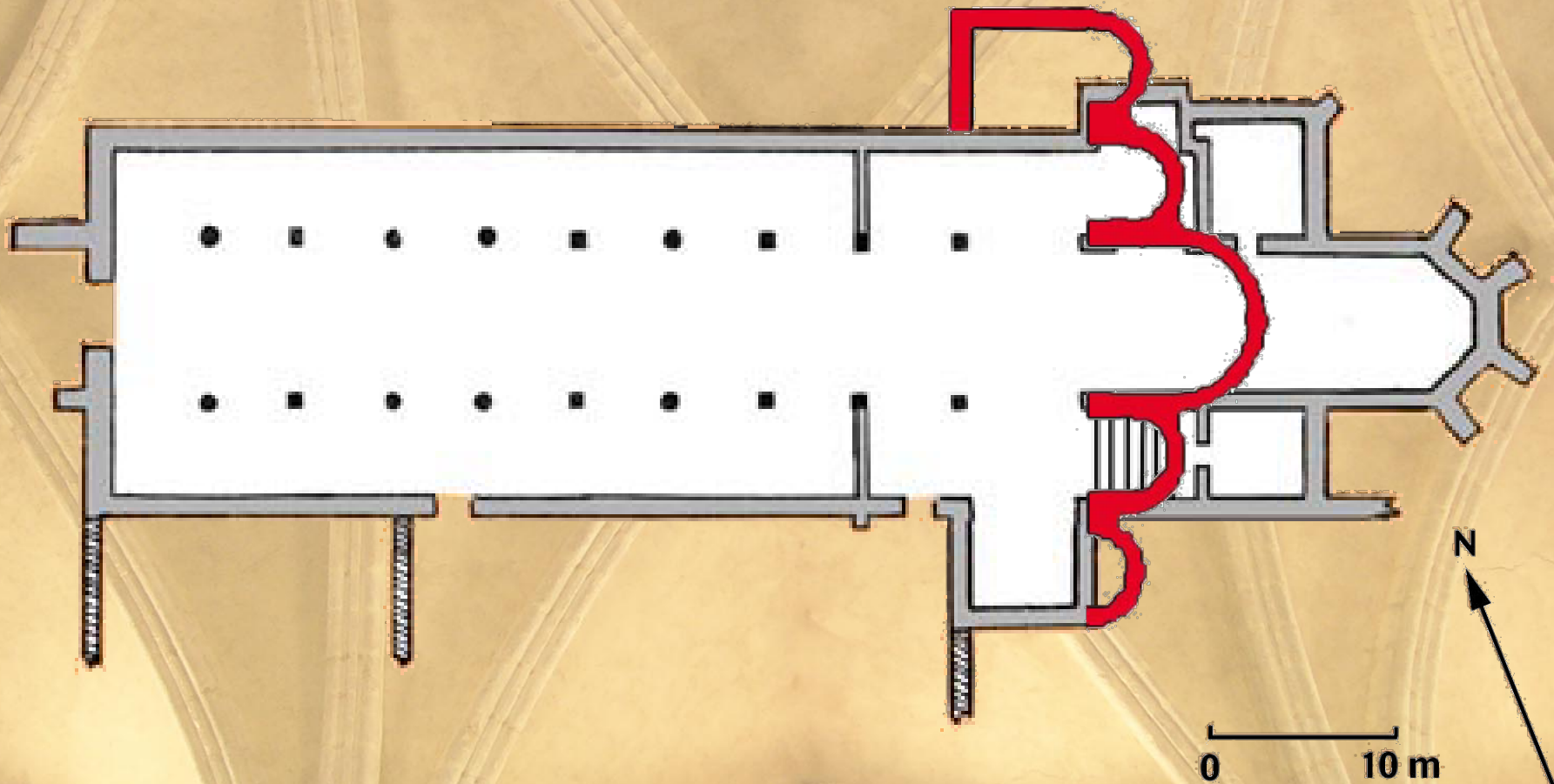
# L'église abbatiale de Baume au XII<sup>e</sup> s.

En forme de croix latine, elle est traditionnellement orientée vers l'Est. C'est le bâtiment le plus ancien de l'abbaye mais il a été plusieurs fois transformé depuis le XI<sup>e</sup> s.



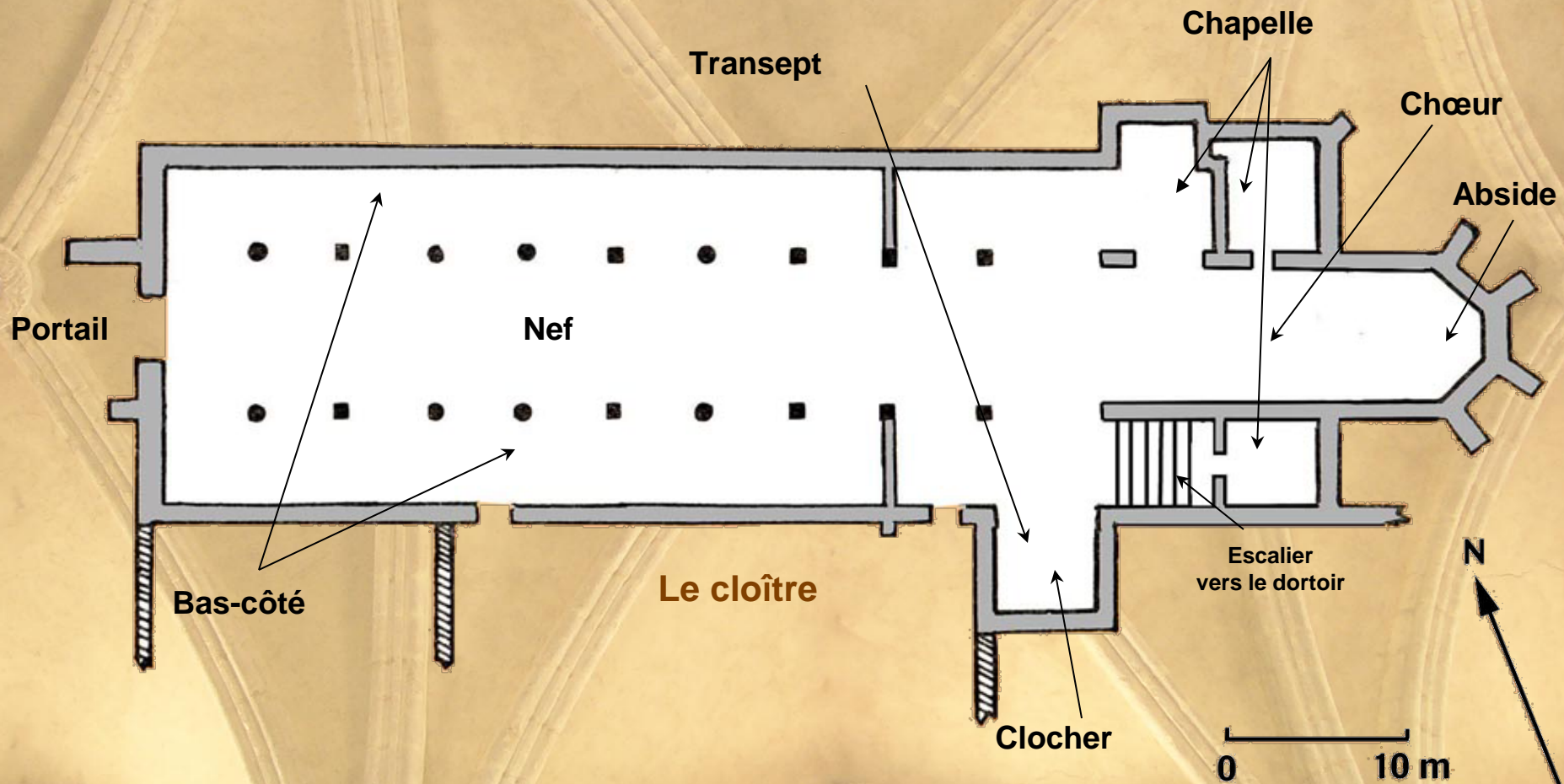
## *L'église abbatiale de Baume au XV<sup>e</sup> s.*

Entre le XIII<sup>e</sup> s. et le XV<sup>e</sup> s., l'église connaît plusieurs évolutions sous l'impulsion d'abbés entrepreneurs. Le transept nord a disparu à la suite d'un glissement de terrain, l'abside a été agrandie et de nouvelles chapelles ont été aménagées.

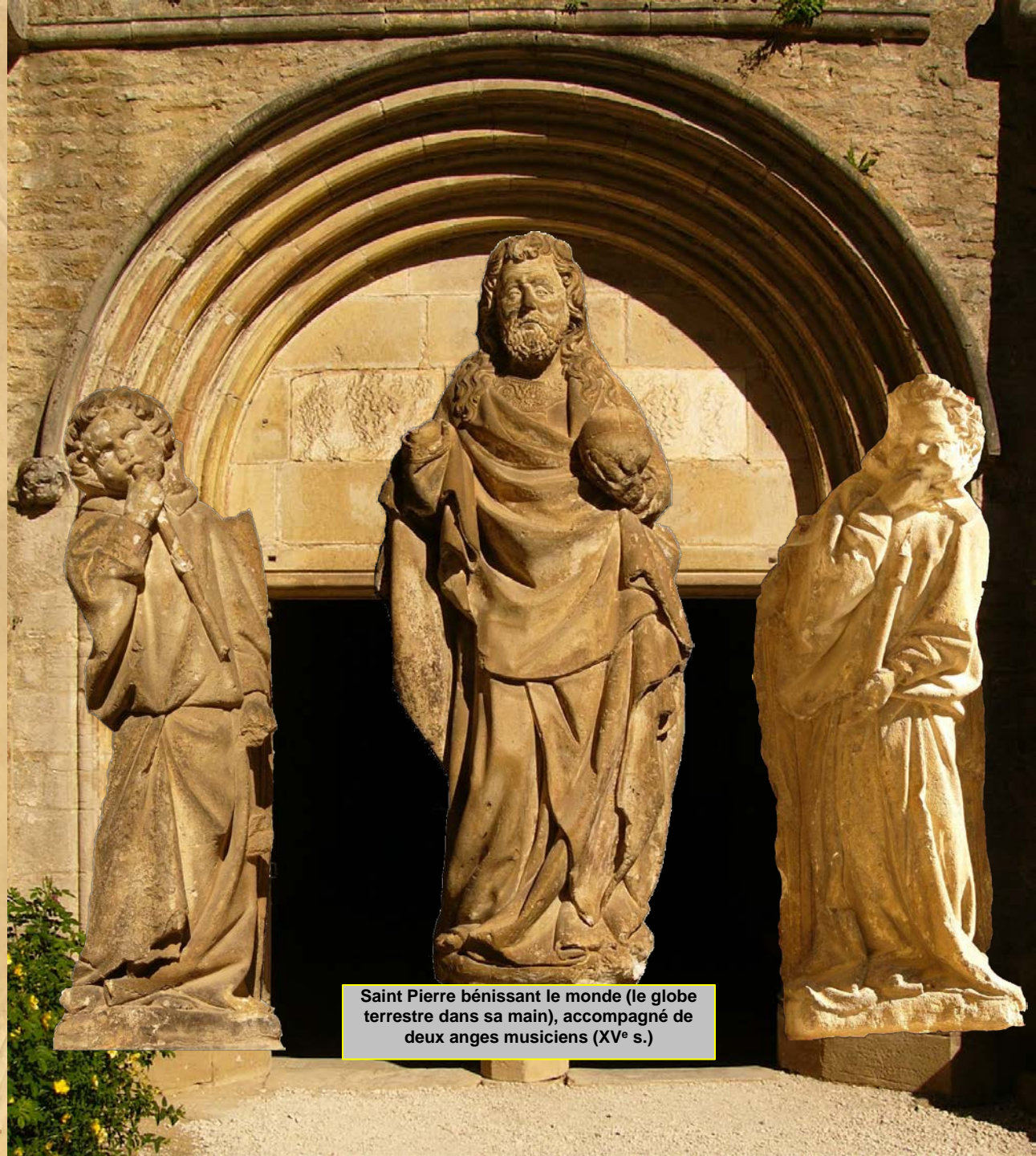
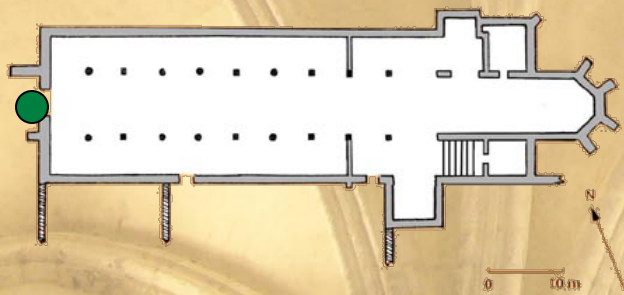


# L'église abbatiale de Baume au XV<sup>e</sup> s.

Entre le XIII<sup>e</sup> s. et le XV<sup>e</sup> s., l'église connaît plusieurs évolutions sous l'impulsion d'abbés entrepreneurs. Le transept nord a disparu à la suite d'un glissement de terrain, l'abside a été agrandie et de nouvelles chapelles ont été aménagées.

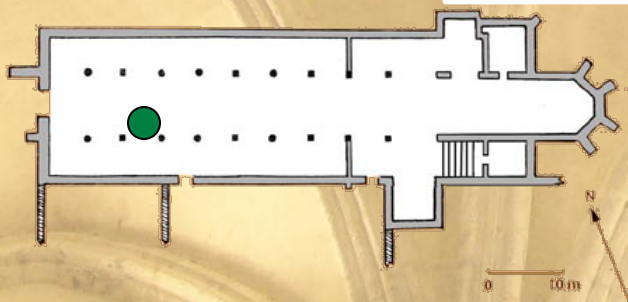


L'entrée de l'église  
abbatiale est marquée  
par un portail modifié  
au XV<sup>e</sup> s.  
Les sculptures du tympan  
ont disparu à la Révolution.



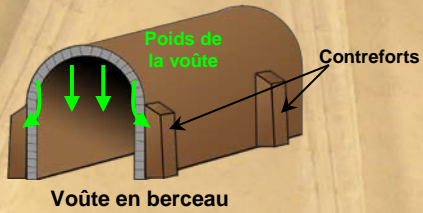
Saint Pierre bénissant le monde (le globe terrestre dans sa main), accompagné de deux anges musiciens (XV<sup>e</sup> s.)

L'intérieur de l'église abbatiale reflète les transformations effectuées par les abbés bâtisseurs au f des époques depuis l XI<sup>e</sup> s.

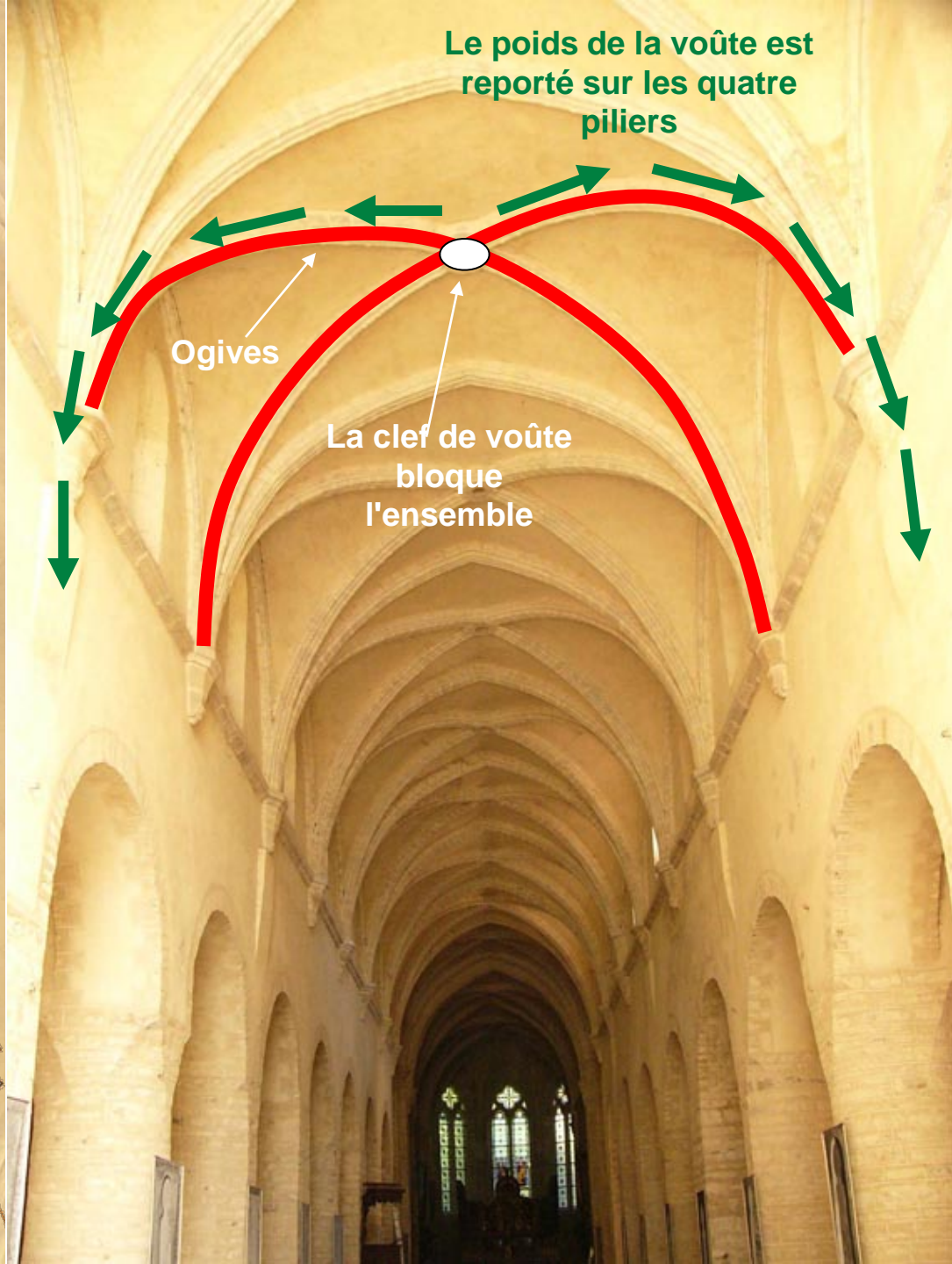
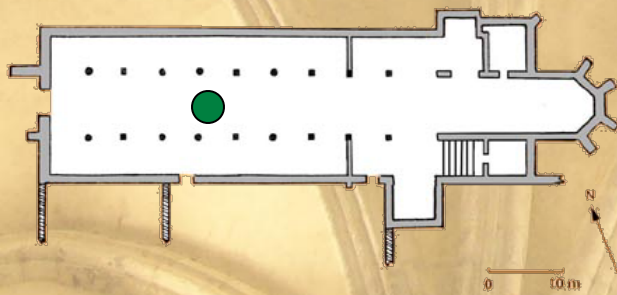


La partie inférieure de la nef avec ses piliers massifs soutenant des arcs en plein-cintre, les bas-côtés surmontés de voûtes d'arêtes et éclairés par de petites ouvertures témoignent des premiers développements de l'art roman dans le Jura aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup>s.

Au XIII<sup>e</sup> s., une voûte gothique en croisée d'ogives remplace la voûte en berceau des origines.



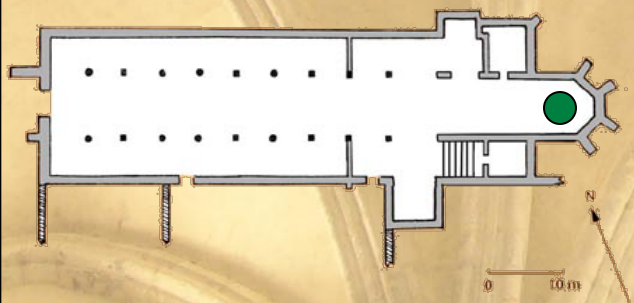
Corbeau soutenant la voûte d'ogives de la nef



À la fin du XIV<sup>e</sup> s., l'abside est agrandie en reprenant le style gothique qui permet des ouvertures plus grandes et plus lumineuses, et de nouvelles chapelles sont aménagées sur les côtés.



L'arc brisé a remplacé l'arc en plein-cintre



mei **In** dño confido. evovac̄o **Sermo**

fuit os meum dominus. **sc̄i aug**  
iei hodi **am. l. 1.**  
**B**erne sollempnitas:  
sollempne desiderat  
tata expectatione

# IV - La vie monastique

inuvante dño ministrant uob  
qd dedit. recolentes ⁊ animo  
tenentes nre officium servitu  
tis ut loqmur: nō tamquam  
magistri s; tamq̄a ministri;  
Hon discipulis: s; cū discipulis;  
Quia nec seruis. s; cū seruis;  
Magist̄ aut̄ unus est nobis. cui  
scola in̄tra est: et cathedra in

phetam ingenti bus de di  
te **& Ecce** dedi uerba mea in  
ore tuo ecce constitui te sup gen  
tel et regna. Et propheta.

que natalem quo est ortus  
ex utō ihoannes potius celebre  
mus. qm cui libet apli uel mris:  
ul' pphē uel patriarche; Si intro  
gemus: quid respondebimus?  
Quantum in uidetur: quantum  
meat̄ iurium mediocritati oc  
currit: hec causa est. Discipul  
dñi nati. et p̄ etatis accessum





# 7 - La Règle de saint Benoît (VI<sup>e</sup> s.)

Le moine fait vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. La vie monastique, définie par la Règle de saint Benoît (73 chapitres), repose sur trois piliers: la prière individuelle et collective, le travail et la vie fraternelle.

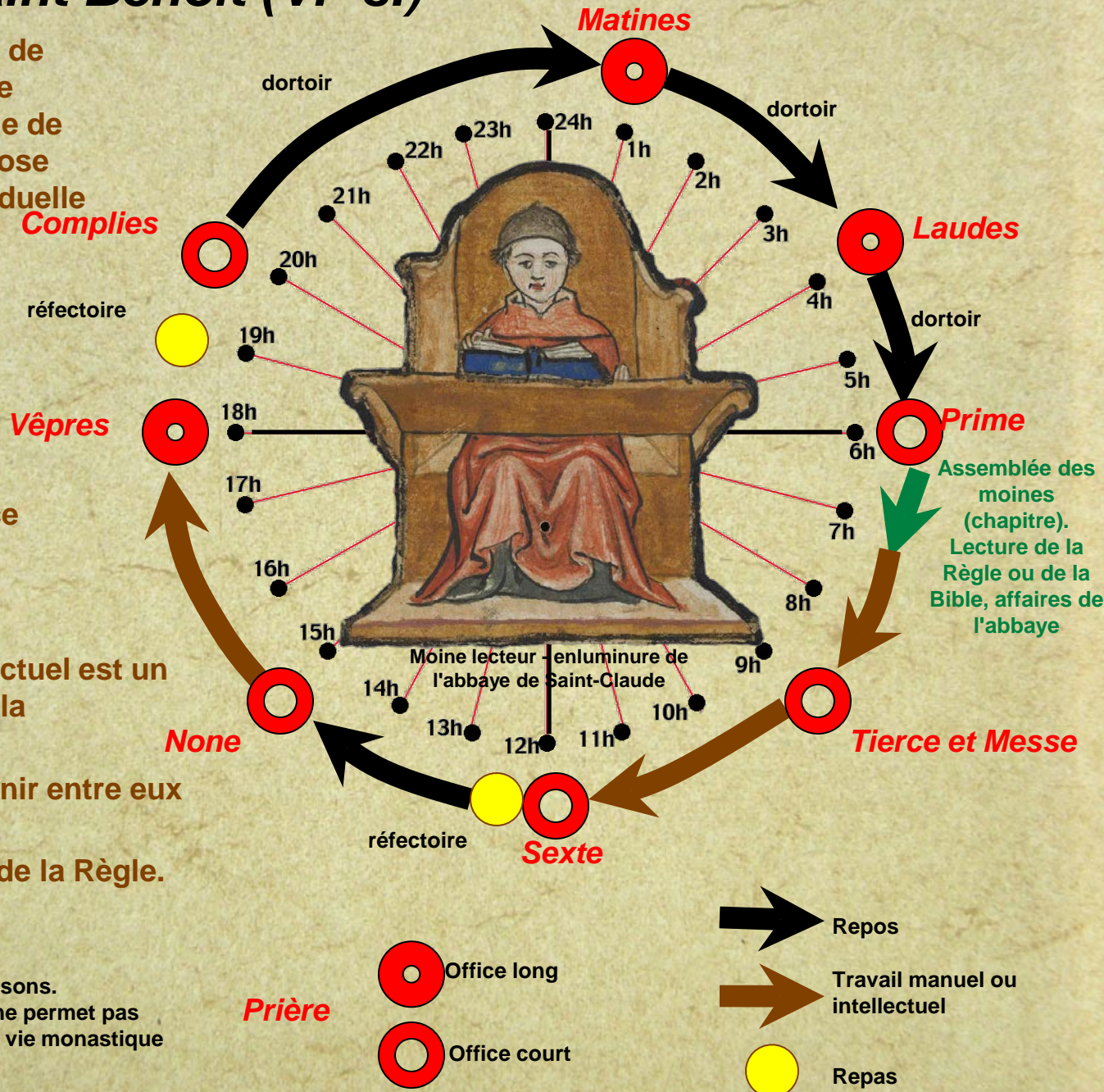
- Huit fois par jour, la communauté se rassemble dans l'église du monastère pour y prier et chanter l'office liturgique (chant grégorien).

- Le travail manuel ou intellectuel est un moyen de subsistance pour la communauté.

- Les moines doivent maintenir entre eux de bonnes relations.

L'Abbé veille à l'application de la Règle.

NB: Les horaires varient selon les saisons. L'absence de documents d'archives ne permet pas de préciser exactement quelle était la vie monastique à Baume ou à Gigny.



# 8 - La communauté monastique

L'abbé



L'abbé ou prieur  
Dirige la communauté

L'abbé perçoit les revenus de l'abbaye et en attribue une partie aux officiers responsables de la bonne marche de l'abbaye.

Vie spirituelle

Vie matérielle

Les principaux officiers

Responsabilité au sein de l'abbaye



L'aumônier  
S'occupe des aumônes faites aux pauvres



L'infirmier  
Soins aux malades et aux vieillards



Le sacristain  
S'occupe de l'église (reliquaires, ornements...)



Le chantre  
Responsable du chœur, de l'office (chant et lecture)



Le doyen  
Le moine le plus âgé (surveillance)



Le chambrier  
Fourniture des vêtements



L'ouvrier  
Entretien des bâtiments



Le cellerier  
Gestion des provisions

Les moines





## 7 - Effectifs de la communauté monastique de Gigny (1263-1480)

d'après les compte-rendus de visites de l'Ordre de Cluny

Baume compte parmi les plus importantes abbayes de la région avec 40 moines en 1276 et en 1350.



# 9 - La vie de l'abbaye

Chaque abbaye, en plus de la Règle de saint Benoît, possède ses propres traditions et règlements qui définissent le rôle de chacun.

## 8 - Le rôle du Chapitre

Les articles [du règlement] ont été vus par révérend père en Dieu messire Guillaume de Poupet, abbé de l'abbaye de Baume, le grand-prieur et les religieux du couvent de l'abbaye, capitulairement assemblés au son de la cloche.

Et après avoir bien lu, vu et entendu le tout, considérant l'observance ancienne des articles, et ceux-ci étant bien raisonnables, ils ont ensemble mutuellement résolu de les entretenir ainsi, pour le temps à venir, sans aucune défaillance.

*Manuale administrationis* de l'abbaye de Baume, 1550 (ADJ 1H26)

## 9 - L'aumône aux pauvres

Le seigneur révérend doit du pain pour l'aumône ordinaire. Et on doit faire en un quartal<sup>1</sup> de froment 80 pains pour l'aumône ordinaire, qu'est 10 pains par mesure. Et dans chaque pain, on doit faire 10 briques, et on doit donner à chaque pauvre venant à l'heure une brique.

Encore doit l'aumône que l'on appelle le despissepot, qui se livre le lendemain de Toussaint, le lendemain de la Saint-Ylaire, le mardi de Carême entrant, et le grand jeudi<sup>2</sup>. Et l'on a coutume de faire au quartal de ce pain de despissepot, 96 pains, qu'est 12 pains par mesure, duquel on baille à chacun venant au despissepot un demi pain et un maraul<sup>3</sup> de petit vin.

<sup>1</sup> et <sup>3</sup> - unités de mesure de capacité (valeur locale)

<sup>2</sup> - Jeudi saint

*Manuale administrationis* de l'abbaye de Baume, 1550 (ADJ 1H26)



## 10 - Le rôle du sacristain

Le sacristain du couvent a coutume de prendre annuellement à la Saint-Martin au grenier de monseigneur, un demi quartal de froment pour faire les hosties. Et aussi, on livre au sacristain, chaque jour, un maraul de vin pour célébrer les messes en l'église de l'abbaye [...]

*Manuale administrationis* de l'abbaye de Baume, 1550 (ADJ 1H26)

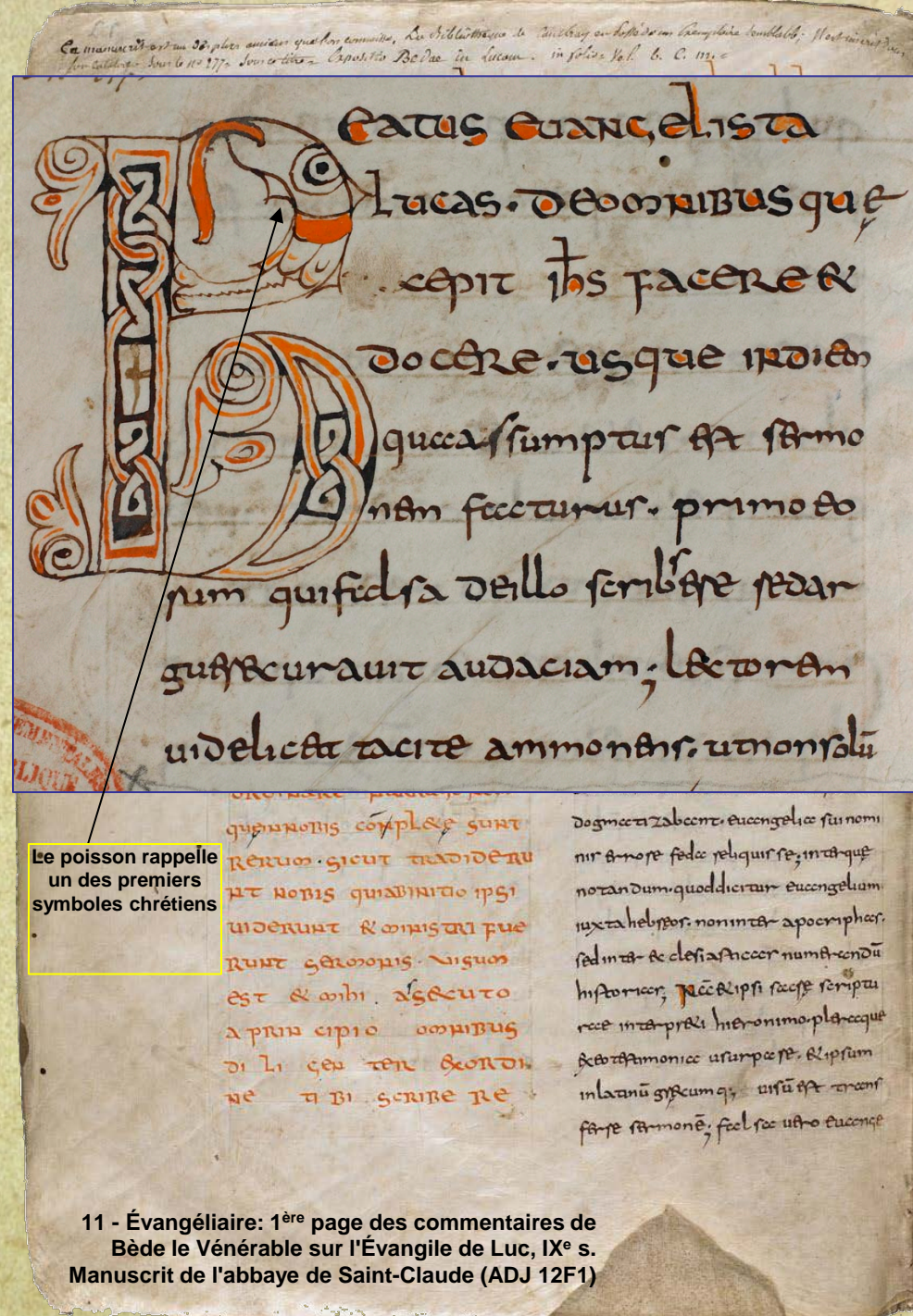
# 10 - La vie intellectuelle

La présence, parmi les moines, d'intellectuels commentant les grands textes religieux comme les Évangiles, les écrits des Pères de l'Église (saint Augustin...), mais aussi des textes philosophiques ou juridiques, contribue à la renommée des abbayes, à leur rayonnement culturel et religieux, et à leur fortune.



Au sein de l'abbaye, dans le *scriptorium*, certains moines travaillent à la copie et à l'illustration de ces ouvrages qui figurent parmi les trésors de l'abbaye.

Cependant, les seuls témoignages jurassiens de cette activité proviennent uniquement de la riche abbaye bénédictine de Saint-Claude.



Le poisson rappelle un des premiers symboles chrétiens

11 - Évangélaire: 1<sup>ère</sup> page des commentaires de Bède le Vénérable sur l'Évangile de Luc, IX<sup>e</sup> s. Manuscrit de l'abbaye de Saint-Claude (ADJ 12F1)



Le parchemin est un support coûteux réservé aux ouvrages et aux documents importants.

1 - Sur un parchemin préparé par un artisan spécialisé à partir de peau de mouton, d'agneau ou de veau (vélin), le copiste trace les lignes et les colonnes de son texte.

2 - Il écrit son texte à l'encre avec une plume d'oie en utilisant de nombreuses abréviations pour réduire le nombre de lettres et ainsi économiser le parchemin.

¶ psonas = quas personas

3 - Une fois le texte achevé, le parchemin est confié à l'enlumineur qui se charge de le décorer. La 1<sup>ère</sup> page et la 1<sup>ère</sup> majuscule (A) du texte (lettrine) sont particulièrement mises en valeur.

**I**



**D**ECRET

hense. id est ecce post

SECUNDUM QUAT

rumalem secuta est mo

SAVA PPHSE

prophecia postea e

euangelica. evnreaplica. tenuit glia hense  
 plenis refulget. Blecta est lex canonica t  
 multiplici se canonum sine teceoy o tunc no ha  
 rietatez. no aduiscam ut otuna s; o sonam tteo



Le parchemin est un support coûteux réservé aux ouvrages et aux documents importants.

1 - Sur un parchemin préparé par un artisan spécialisé à partir de peau de mouton, d'agneau ou de veau (vélin), le copiste trace les lignes et les colonnes de son texte.

2 - Il écrit son texte à l'encre avec une plume d'oie en utilisant de nombreuses abréviations pour réduire le nombre de lettres et ainsi économiser le parchemin.

¶ psonas = quas personas

3 - Une fois le texte achevé, le parchemin est confié à l'enlumineur qui se charge de le décorer. La 1<sup>ère</sup> page et la 1<sup>ère</sup> majuscule (A) du texte (letrine) sont particulièrement mises en valeur.





mei **In** dño confido. evovae **po**  
**Sermo**

fuit os meum dominus. **sc̄i aug**  
rei hodi **tin. l. f.**



erne sollempnitas:  
sollempne desiderat  
tata expectatione

**V - L'Ordre de Cluny**

inuvante dño ministrum uob  
qd dedit. recolentes ⁊ animo  
tenentes nre officium seruitu  
tis ut loqmur: nō tamquam  
magistri s; tamq̄a ministri;  
Hon discipulis: s; cū discipulis;  
Quia nec seruis. s; cū seruis;  
Magis aut unus est nobis. cui  
scola in tra est: et cathedra in

phetam ingenti bus de di

te **& Ecce** dedi uerba mea in

ore tuo ecce constitui te sup gen

tes et regna. Et propheta.

**Et quare nō pretereunda. l. y.**

que natalem quo est ortus  
ex uis ihoannes potius celebre  
mus. qm cui libet apli uel mris  
ul' pphie uel patriarche; Si intro  
gemus. quid respondebimus?  
Quantum in uidetur. quantum  
meat iurium methocritati oc  
currit: hec causa est. Discipuli  
dñi nati. et p etatis accessum

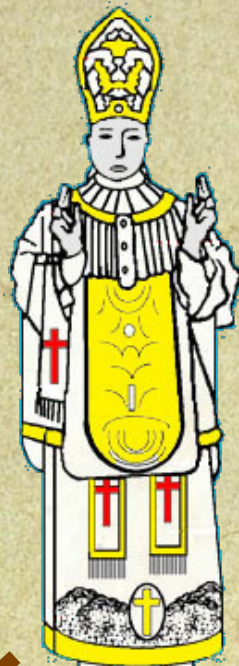


[à l'accueil](#)

# 11 - La fondation des abbayes



Dès l'origine, l'abbé Bernon place les abbayes qu'il a fondées ou réformées sous la protection du pape.



Le pape

La Règle de saint Benoît y est appliquée.

Rapidement, Cluny connaît un immense succès et devient un des centres les plus influents de l'Occident chrétien.

Plusieurs papes seront choisis parmi ses abbés.



Baume



Gigny



Cluny

# 12 - L'intégration dans l'Ordre de Cluny

Entre la fin du XI<sup>e</sup> s. et le milieu du XII<sup>e</sup> s., le pape soumet les abbayes de Gigny et de Baume, malgré la résistance de cette dernière, à l'autorité de l'abbé de Cluny pour les réformer.



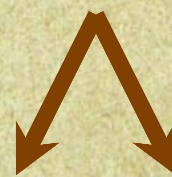
Le pape



Cluny



L'abbé de Cluny



Abbayes de Baume et Gigny

- Désignation de l'abbé à la place de la communauté des moines
- Droit de visite (inspection)
  - Droit de correction (si non respect de la Règle)

- Fidélité
- Obéissance
- Part des revenus de l'abbaye

# 13 - Les visites annuelles

Chaque année, une visite d'inspection des abbayes et monastères membres de l'Ordre de Cluny, ordonnée par le Chapitre Général, assure le respect de la Règle de saint Benoît et la cohésion de l'Ordre.



**Cluny**



L'abbé de Cluny

+  
Les abbés et prieurs  
des monastères  
de l'Ordre de Cluny

**Le Chapitre Général  
de l'Ordre de Cluny**

Désignation  
d'inspecteurs



visite



Rappels de la  
Règle  
Sanctions si  
nécessaire

Compte-rendu au  
Chapitre Général



Saint-Claude, une abbaye bénédictine  
indépendante de Cluny

Abbayes et monastères  
rattachés à l'Ordre de Cluny

# 14 - La vie monastique à Gigny

*d'après des extraits des compte-rendus de visites au Chapitre Général de l'Ordre de Cluny (Traduits du latin par E. Pauly - P. Guyard)*

**1264**

**Au prieuré de Gigny, il n'y a pas de portier. Qu'il en soit installé un honnête ici par le prieur.**

**1288**

**Parce que le frère Guy de Cuiseaux, aumônier de Gigny, ne tenait plus ici depuis longtemps son office d'aumônier, et parce qu'il payait rarement, voire jamais, ce que doit son office aux pauvres, comme il était habituel de bien le faire et en suffisance ici, alors que la faculté de faire les aumônes ne manque pas, [...] les inspecteurs ont ordonné que l'office d'aumônier, retiré au dit Guy, soit donné à un autre qui l'accomplira à l'utilité et à l'entretien des pauvres.**

**1289**

**L'office divin est célébré avec très peu de solennité parce que les moines n'y assistent pas, et surtout parce que le chambrier et le cellerier l'ont abandonné. Les moines sortent sans la permission du prieur.**

**1292**

**On compte 30 moines à Gigny sans le prieur dont quinze sont prêtres.**

**Les inspecteurs ont demandé que d'autres soient élevés dans les ordres afin qu'ils puissent faire au couvent trois messes le jour où l'on voudra. De même, les autres font correctement le service de Dieu, l'aumône et l'hospitalité.**

**Ils n'avaient pas de règles définies, le silence n'était pas respecté dans les lieux assujétis [...]. Les inspecteurs ont ordonné que cela soit corrigé et ont demandé au prieur qu'il reconnaisse sa négligence au premier jour du Chapitre général et qu'il fasse observer dans les lieux les dites règles.**



**Nef de l'abbatiale de Gigny**

**1296**

Parce que les moines de Gigny ne mangent pas ensemble, de même, parce qu'ils ne portent pas les vêtements et les chaussures réguliers dans le cloître et en dehors, parce qu'ils sortent souvent du cloître sans autorisation et qu'il est dit que le prieur est très négligent et inattentif, les inspecteurs ordonnent que le dit prieur corrige et châtie ses moines et qu'il ne permette plus ultérieurement de faire cela.

**1297**

Les inspecteurs ordonnent au prieur de Gigny, en vertu d'obéissance, de s'appliquer fermement à l'exécution des rappels à l'ordre que les inspecteurs ont faits à Gigny, qu'il ne puisse plus être mis en accusation à cause de sa négligence et que les moines n'osent plus revenir en arrière à leurs arrogances habituelles parce qu'il est absent, sans quoi les moines qui se seront rendus coupables seront envoyés par le prieur à Cluny pour y être punis.

**1321**

Parce que, dans le prieuré de Gigny, les moines ne portent pas de froc<sup>1</sup>, même dans les lieux réguliers, les inspecteurs, considérant que leur garde-robe n'est pas suffisante pour cela et conscients que c'est fort indécent que les moines d'une congrégation de cette importance se déplacent sans froc, ordonnent que les moines de Gigny portent à l'intérieur comme à l'extérieur des frocs suivant la règle instituée, et si l'office du chambrier ne suffit pas pour cela, que le prieur fasse le nécessaire convenablement.

**1 - froc: vêtement régulier des moines**



**Froc**

1327

Dans le prieuré de Gigny, l'office divin est bien fait et avec honneur. L'aumône et l'hospitalité sont bien observées et les bâtiments restent en bon état.

1358

Le prieur fera faire, avant le Chapitre général, le légendier<sup>2</sup> pour les lectures des matines et le livre du Chapitre, appropriés et indispensables, sans quoi, passé l'avertissement réglementaire, les inspecteurs le suspendront de son bénéfice<sup>3</sup>.

2 - légendier: ouvrage liturgique relatant la vie des saints classé selon l'ordre de l'année et comprenant à la fois des textes et des partitions.

3 - Revenus tirés de la fonction occupée.

Portée à quatre lignes de chant grégorien, le chant liturgique officiel de l'Église depuis le IX<sup>e</sup> s.

13 - Légendier: manuscrit de l'abbaye de Saint-Claude, XIII<sup>e</sup> s (ADJ 12F11)

mei. **P** In dño confido. evovaco. **Sermo**  
 fut os meum donum. **sc̄i auḡ**  
 ter hodi **an̄. l̄. f̄.**  
**B**erne sollempnitas:  
 sollempne desiderat  
 tata expectatione  
 sermone. Ergo ad  
 mirante dño ministrum uob  
 qd dedit. recoletes. et animo  
 tenentes. nre officium serutu  
 tis ut loqimur. no tamquam  
 magistri s; tamqua ministri;  
 Non discipuli. s; cu discipulis;  
 Quia nec servi. s; cu servis;  
 Magist aut unus est nobis. cui  
 scola in tra est. et cathedra in  
 celo. Cuius p̄cursor iohannes  
 est nat. cui natiuitatis dies  
 hodiernus trahit. hodie celebra  
 tur. Hoc maiorum tradicione  
 p̄cepimus hoc ad posteros imi  
 tanta deuotione transmittim.  
 Johis ḡ n̄ euangliste s; bapt  
 te natalem hodie celebramus;  
**P**riusquam te formarem  
 in utero. no. u. te. ante quam  
 exiret de uentre sanctificau te et  
 prophetam ingenti bul. de. di  
 te. **E**cce dedi uerba mea in  
 ore tuo ecce constitui te sup gen  
 tes et regna. Et propheta.  
**O**ccurit q̄stio n̄ pretereunda. **l̄. ij.**  
 que natalem quo est ortus  
 ex uro iohannes potius celebre  
 mus. qm cui libet apli uel mris.  
 ul p̄phe uel patriarche. Si m̄to  
 gemus. quid respondebimus.  
 Quantum in uidetur. quantu  
 meaf iurium mediocritati oc  
 currit. hec causa est. Discipuli  
 dñi nati. et p̄ etatis accessum  
 ad annos capatores p̄ducti. in  
 discipulatu assupti sunt. Illos  
 post ea fides dño adhesit. s; nul  
 lius eoz natiuitas x̄po militauit.  
**D**e nostre matris me. **g. i. uo**  
 cant me. domi. n̄. nomine  
 meo. et posuit os meum ut  
 dum a. ai. tam subregin  
 manus sue protegit me posuit  
 a l'accueil

**VI - La place d'une abbaye dans  
la société médiévale aux XIV<sup>e</sup>-  
XV<sup>e</sup> s.**





# 15 - Une place spirituelle et temporelle

L'abbaye est un espace clos réservé uniquement aux moines mais elle n'est pas coupée du monde. Elle occupe une double place au sein de la société médiévale. Une place spirituelle comme lieu de prière et une place temporelle comme centre d'une seigneurie.

Pour une meilleure compréhension, l'ensemble des documents extraits des archives portent sur les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. qui marquent la fin du Moyen-Âge.

## Le domaine spirituel

1



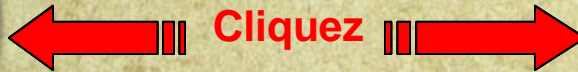
Dalle funéraire  
(abbaye de Baume)

## Le domaine temporel

2



Sceau de l'abbaye de Gigny



# 16 - Les reliques

L'abbaye est un espace consacré à la prière. Mais aussi, elle abrite souvent des reliques, restes véritables ou supposés de personnages saints de l'Église ou des objets qui leur sont liés.

Ces reliques sont l'objet d'une grande ferveur car la croyance populaire leur attribue des pouvoirs de protection ou de guérison. Elles sont à l'origine de pèlerinages d'où les églises et les abbayes tirent d'importants revenus.

Elles sont conservées dans des reliquaires plus ou moins précieux et sont exposées au moment de la fête du saint ou lors de grand évènements.

14 - Reliques (quelques ossements) de Saint-Taurin, 1<sup>er</sup> évêque d'Évreux au V<sup>ème</sup> s. attestées à Gigny dès le XII<sup>ème</sup> s. (fête le 11 août).  
Le reliquaire date du XIX<sup>e</sup> s.



# 17 - "Priez pour nous"

La société médiévale est divisée en trois Ordres:

- Ceux qui combattent: la noblesse
- Ceux qui prient pour le salut de tous: le clergé
- Ceux qui travaillent et assurent la subsistance des deux premiers: les paysans...

Afin de mieux bénéficier des prières des moines pour assurer le salut de leur âme, certains se font inhumer au cœur de l'abbaye dans l'église abbatiale, privilège acquis moyennant de généreuses donations.

On peut encore voir à Gigny et à Baume plusieurs de ces dalles funéraires.



15 - Dalle funéraire armoriée (Abbaye de Gigny)



16 - Dalle funéraire d'un prieur de Gigny mort en 1335 (dessin E. Pauly)



Deux anges emportent l'âme du défunt

Le blason indique son origine noble



17 - Jean de Molpré, abbé de Baume (1389) (dessin L. Clos, in B. Prost, Dalles funéraire SEJ, ADJ Br46)

Le lion symbolise la force, la puissance. Le chien dans le cas d'un vassal rappelle la fidélité



18 - Henri le Bâtard de Chalon, châtelain de Saint-Aubin (1400) Abbaye de Baume (idem)

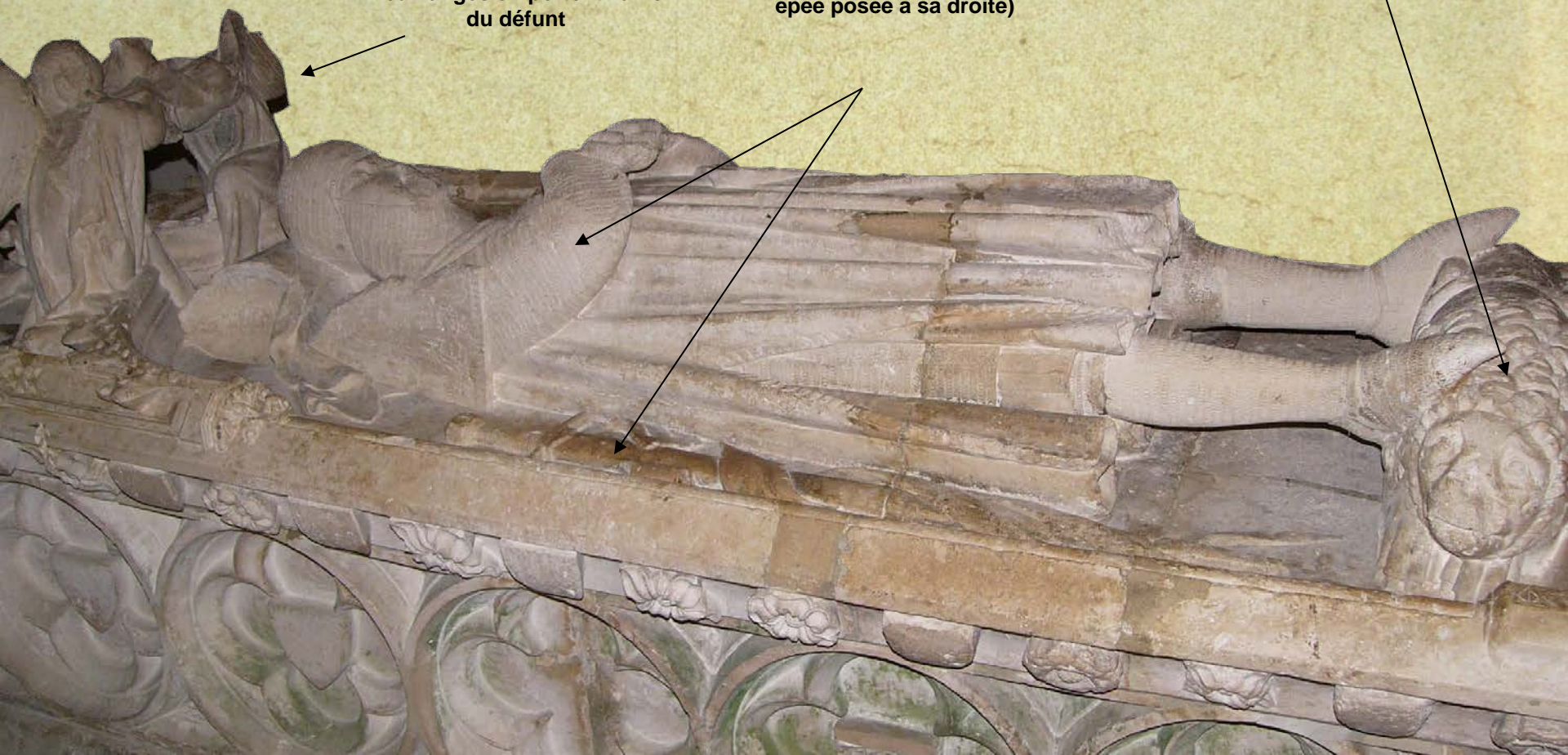
**Les personnages les plus puissants comptant également parmi les protecteurs de l'abbaye, comme la famille des Chalon qui donnera plusieurs abbés à l'abbaye de Baume, sont inhumés dans de riches sépultures**

**19 - Tombeau de Renaud de Bourgogne mort en 1322, frère du duc de Bourgogne**

Deux anges emportent l'âme du défunt

Le gisant:  
Renaud de Bourgogne est représenté en tenue de chevalier (cotte de mailles et épée posée à sa droite)

Un lion à ses pieds, symbole de puissance, de force

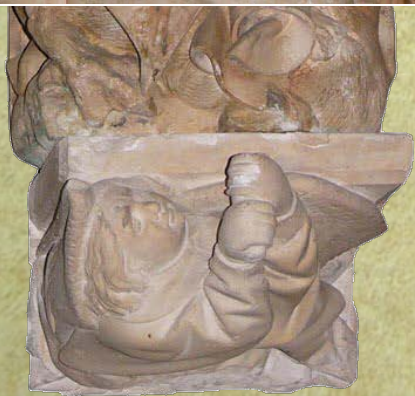


Statue de Saint-Michel terrassant le dragon (le Mal). Il porte l'âme de l'abbé sur son épaule et le conduit au Paradis.



La mitre et la crosse de l'abbé

**20 - Tombeau d'Amé de Chalon, abbé de Baume de 1389 à 1432**



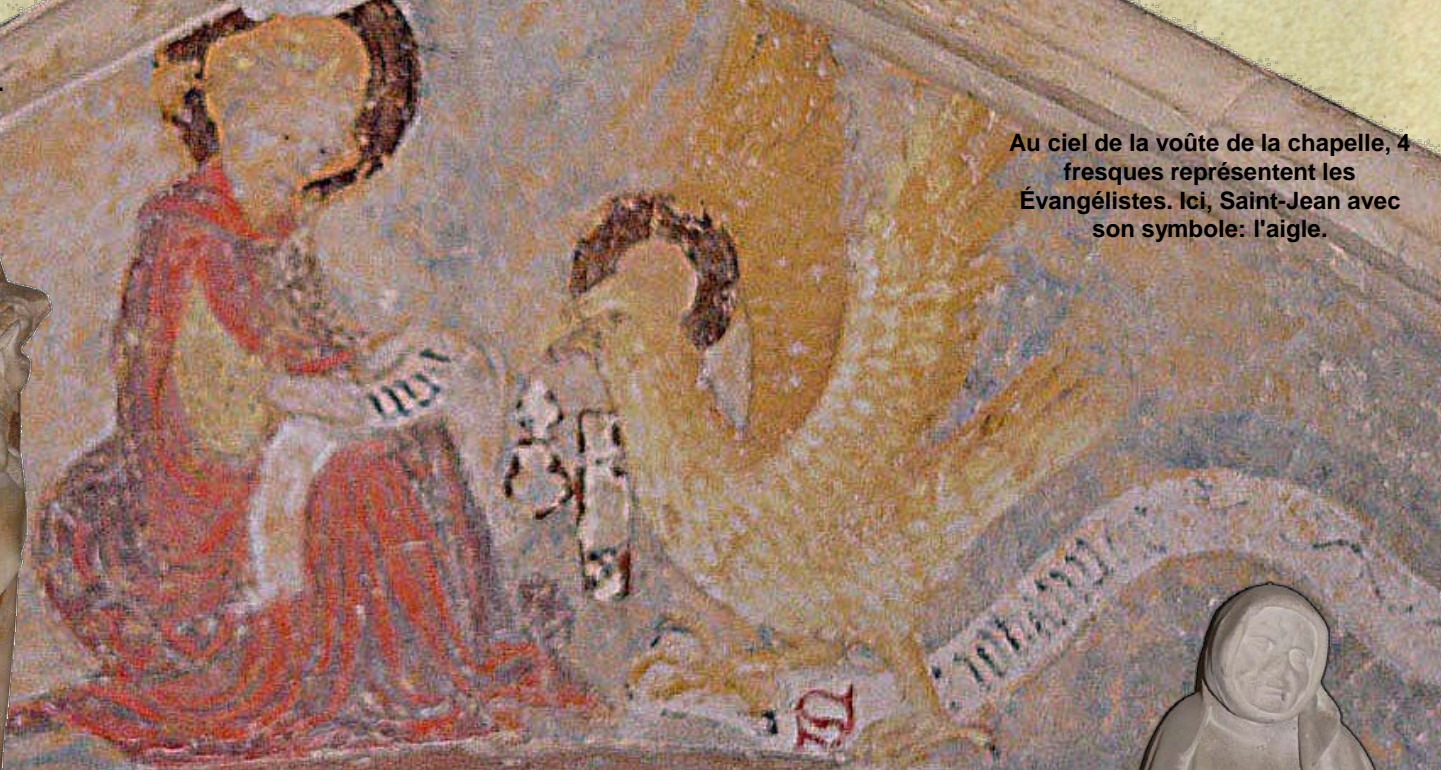
Le blason d'Amé de Chalon, présent dans de nombreux lieux de l'abbaye, rappelle son activité constructrice. Il a fait aménager une chapelle dans l'église pour recevoir son tombeau



Le Tombeau: le gisant a disparu

Moines pleurants

Statue de Saint-Michel terrassant le dragon (le Mal). Il porte l'âme de l'abbé sur son épaule et le conduit au Paradis.

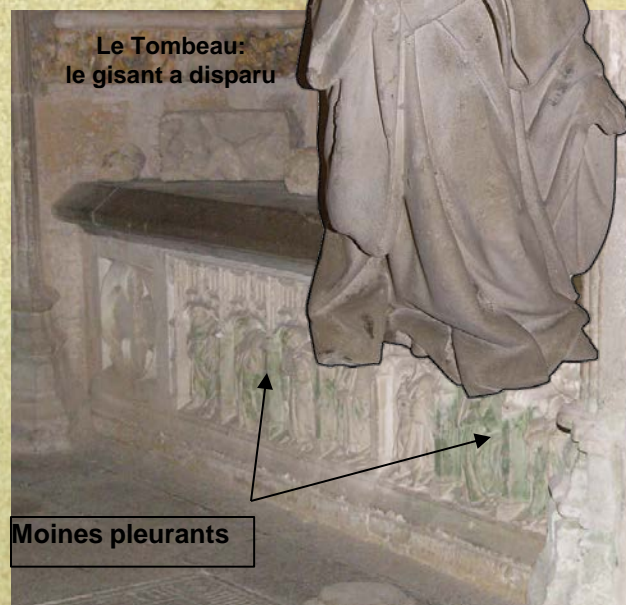


Au ciel de la voûte de la chapelle, 4 fresques représentent les Évangélistes. Ici, Saint-Jean avec son symbole: l'aigle.

**20 - Tombeau d'Amé de Chalon, abbé de Baume de 1389 à 1432**



Le blason d'Amé de Chalon, présent dans de nombreux lieux de l'abbaye, rappelle son activité constructrice. Il a fait aménager une chapelle dans l'église pour recevoir son tombeau



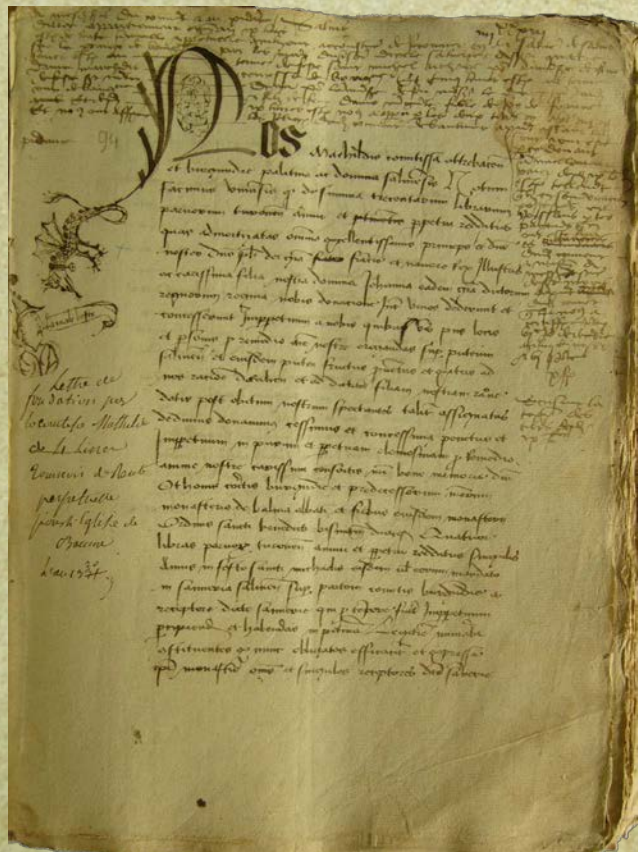
Le Tombeau: le gisant a disparu

Moines pleurants

# 18 - Les fondations

Les personnes disposant de biens, pour s'assurer les prières des moines, font des dons ou des legs à l'abbaye, en argent ou en terres (vignes...), afin que des messes, quotidiennes ou anniversaires, soient célébrées pour le pardon de leurs péchés.

Ces fondations sont une source importante de revenus pour l'abbaye et contribuent à l'extension de ses possessions.



21 - Copie (1486) d'une fondation faite au profit de l'abbaye de Baume en 1320 par la comtesse de Bourgogne pour son mari le comte Othon (ADJ 1H102)

## 22 - Fondation d'une messe quotidienne par l'abbé de Baume Henri de Salins, 1452 (ADJ 1F29)

Il est notoire que feu révérend père en Dieu frère Henry de Salins, jadis abbé du monastère de Baume de l'Ordre de Cluny, de son vivant a fait construire au dit monastère près de l'église une chapelle en laquelle il est enterré, et qu'il avait eu l'intention de fonder une messe quotidienne et perpétuelle pour le remède de son âme et la doter de rentes et revenus suffisants pour sa desserte. [...] Depuis son décès, pour faire la fondation et la dotation, la somme de 900 francs a été levée sur ses biens par ses frères Jehan de Salins, seigneur de Vincelles et Huguenin, seigneur de Villers-Robert [...]

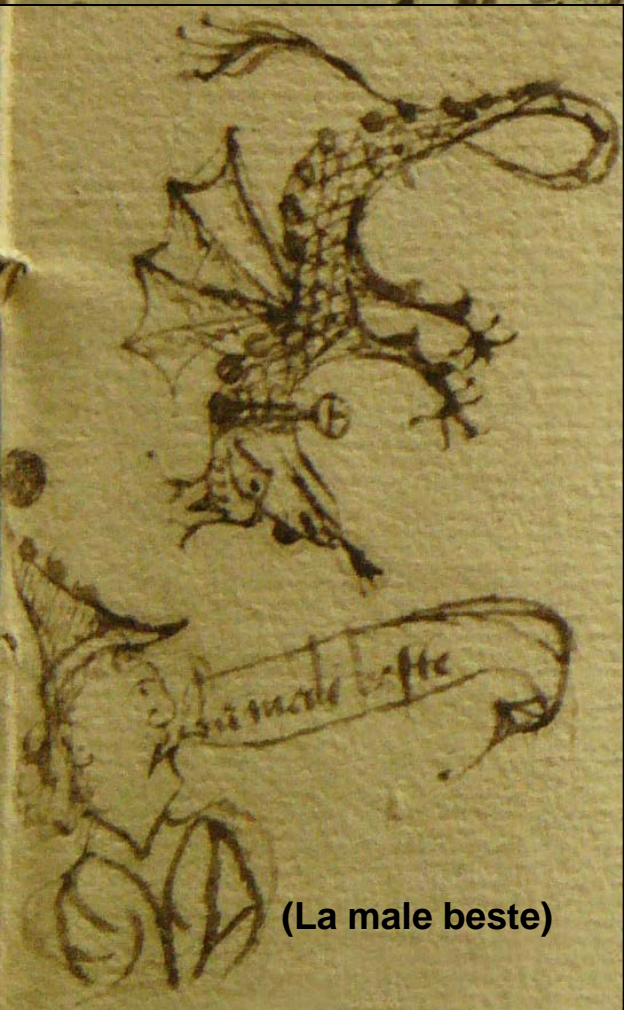
La chapelle est dès maintenant et sera perpétuellement fondée et chargée d'une messe quotidienne, et pour tous les jours de la semaine, c'est-à-dire les lundi et samedi d'une messe à note de Requiem<sup>1</sup> et de notre Dame, et les dimanche, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, d'une messe basse pour le remède de l'âme de feu monseigneur l'abbé et à son intention. Les religieux du monastère de Baume et leurs successeurs sont et seront toujours tenus pour toujours et perpétuellement de dire et célébrer les messes chaque jour en la chapelle bien et décentement de la manière décrite. [...]

1 - messe des morts

... la comtesse de Bourgogne  
 ... par les juges de la Cour  
 ... de la Bourgogne  
 ... de la Cour  
 ... de la Cour



**M**achitaw comitissa attcharen  
 ... palatina ac domina salmoise  
 ... de summa trecentarum librarum  
 ... et p[er]petua p[ro]prietate redditus  
 ... excellentissimo principi ac d[omi]no  
 ... et nanceo rex Illustrat[us]  
 ... Johanna eadem ora d[omi]no  
 ... nobis donatione sui vinoc dederunt et  
 ... a nobis quibus d[omi]no p[ro]p[ri]o loco  
 ... nostre orationes sup[er] putem  
 ... putem fructus p[ro]prietatis et gatus ad  
 ... ad d[omi]no filiam nostram ranc  
 ... nostrum spectantes talit[er] assignatas  
 ... et concessimus p[er]petua et  
 ... et p[ro]prietate elemosinam p[ro]p[ri]o loco  
 ... nostre carissim[us] consortis in bone memorie d[omi]ni  
 ... Othonis r[ati]o b[er]nardi et p[re]decessorum n[ost]rorum



(La male beste)

... d[omi]ni  
 ... d[omi]ni

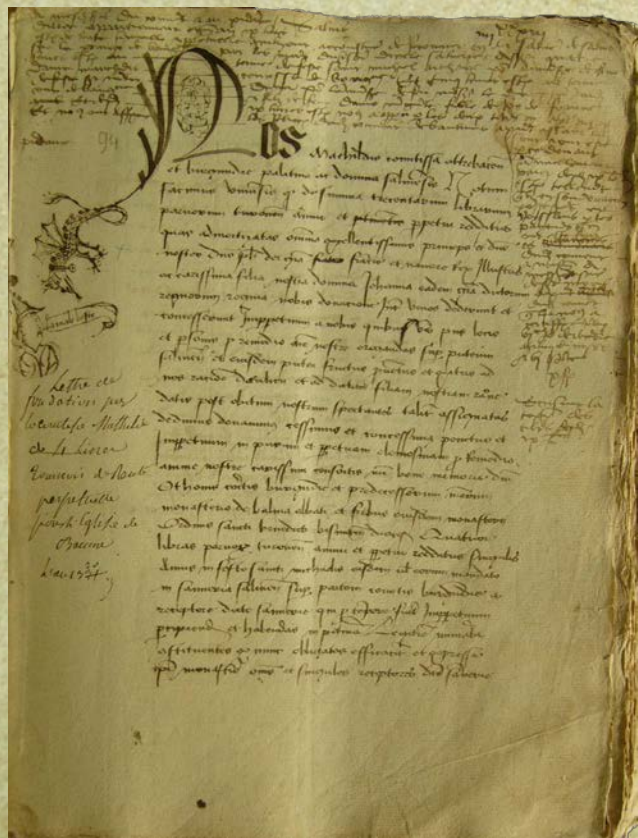
Copie (1486) d'une fondation  
 faite au profit de l'abbaye de  
 Baume en 1320 par la comtesse  
 de Bourgogne pour son mari le  
 comte Othon (ADJ 1H102)



# 18 - Les fondations

Les personnes disposant de biens, pour s'assurer les prières des moines, font des dons ou des legs à l'abbaye, en argent ou en terres (vignes...), afin que des messes, quotidiennes ou anniversaires, soient célébrées pour le pardon de leurs péchés.

Ces fondations sont une source importante de revenus pour l'abbaye et contribuent à l'extension de ses possessions.



21 - Copie (1486) d'une fondation faite au profit de l'abbaye de Baume en 1320 par la comtesse de Bourgogne pour son mari le comte Othon (ADJ 1H102)



Le domaine spirituel



Le domaine temporel

## 22 - Fondation d'une messe quotidienne par l'abbé de Baume Henri de Salins, 1452 (ADJ 1F29/324)

Il est notoire que feu révérend père en Dieu frère Henry de Salins, jadis abbé du monastère de Baume de l'Ordre de Cluny, de son vivant a fait construire au dit monastère près de l'église une chapelle en laquelle il est enterré, et qu'il avait eu l'intention de fonder une messe quotidienne et perpétuelle pour le remède de son âme et la doter de rentes et revenus suffisants pour sa desserte. [...] Depuis son décès, pour faire la fondation et la dotation, la somme de 900 francs a été levée sur ses biens par ses frères Jehan de Salins, seigneur de Vincelles et Huguenin, seigneur de Villers-Robert [...]

La chapelle est dès maintenant et sera perpétuellement fondée et chargée d'une messe quotidienne, et pour tous les jours de la semaine, c'est-à-dire les lundi et samedi d'une messe à note de Requiem<sup>1</sup> et de notre Dame, et les dimanche, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, d'une messe basse pour le remède de l'âme de feu monseigneur l'abbé et à son intention. Les religieux du monastère de Baume et leurs successeurs sont et seront toujours tenus pour toujours et perpétuellement de dire et célébrer les messes chaque jour en la chapelle bien et décentement de la manière décrite. [...]

1 - messe des morts



à l'accueil

# 19 - Une seigneurie ecclésiastique

214

Les possessions de l'abbaye (terres et droits) forment le domaine temporel dont l'abbé est le seigneur.

Des registres soigneusement tenus à jour, les *terriers* et les *censiers*, consignent chaque terre et les obligations de chacun soumis à l'autorité de l'abbé.



La tour de Justice un symbole du pouvoir seigneurial

**Pierre Levesque filz**  
De feu Sebastien Levesque de Baume  
Deux luy et ses hoies Cougnois Etougnois  
Etougnois & Sec Homme Justiciable et  
mammortable de l'eurand piec & d'au et  
se. ma. d'entour de la banne d'abb. et de  
de Baume d'absens. Les notaires et comie  
soubzsignes pour luy stipulans, et soubz luy  
condition et come pourte et possede  
des terres d'au se. l'eurand, s'ice maip  
maison et heritaige surgant, et s'ice.  
Les charges et apres l'eurand.

## 23 - Rappel des droits de l'abbé

L'église de Baume est de grande et ancienne fondation, fondée et dotée par les comtes de Bourgogne de plusieurs droits, rentes, revenus et biens nécessaires pour la conduite et l'entretien du service divin et office qui continuellement, jour et nuit, est fait par les abbés et religieux [...].

Et que mon seigneur l'abbé de Baume, pour le fait de son église, tant pour le vivre de ses religieux et l'entretien de l'édifice qui est bien ancien, porte plusieurs grandes charges, frais et travaux, [...] et qu'entre les autres droits qui lui appartiennent, en dépendent les villages de Baume, Granges, Crançot et Sermu, et les habitants de ces villages sont les hommes mainmortables<sup>1</sup>, taillables<sup>2</sup> et corvéables<sup>3</sup> à volonté et les sujets justiciables en toute justice, haute, moyenne et basse [...] de l'église de Baume, exceptés les nobles et autres particuliers qui ont été affranchis. [...]

- 1 - Mainmorte: l'abbé hérite des biens d'un paysan mort sans héritier
- 2 - Taille: impôt en compensation de la protection accordée par le seigneur
- 3 - Corvées: travaux exécutés gratuitement par les paysans pour le compte du seigneur

Procès entre l'abbé de Baume et la communauté d'habitants de Crançot pour avoir refusé de faire de nouvelles corvées,

1436 (ADJ 1H303)

24 - Les tailles: extrait d'un terrier de l'abbaye de Baume, 1503 (ADJ 1H)

Maison  
Jean G...  
B. S...  
Jean V...  
Copie 2177  
222  
194  
Copie 2276  
222  
194

Dernierement se par et pourtrois d'ung  
maip et maison assis au Baume ou  
l'undis ou brinet Etougnois s'ice partans  
pour le surplus au Baume et s'ice Levesque  
s'ice ferece et ad'auant de feu feu Jean  
Gomony et au Baume maip qy cy tuis  
d'ung quere de curtil, et touce la  
pourtrois d'ung. de l'airans de l'air  
L'airans la veu publique, m'airans la  
L'airans de veu, de l'airans de l'air  
maip de huet s'ice de l'airans de l'air  
de l'airans de l'airans de l'airans de l'airans

Dans la marge, un plan pour la localisation de la parcelle et le nom des différents occupants qui se sont succédés depuis la constitution du registre.



## 20 - Les obligations des paysans

Le nouvel abbé de Baume, Amé de Chalon, a demandé à l'occasion des importants travaux qu'il faisait réaliser à l'abbaye, de nouvelles corvées aux habitants de Crançot qui étaient corvéables à volonté. Ceux-ci ont refusé au nom de la coutume en vigueur sous ses prédécesseurs, ce qui a entraîné un procès éclairant assez bien les relations entre seigneur et paysans.

### 26 - Des corvées excessives

Ces habitants ne devraient pas se mettre en grève de ces corvées s'ils n'avaient un temps suffisant pour travailler pour eux-mêmes et gagner leur vie, maintenir leur pauvre état et nourrir leurs petits et pauvres enfants, car ainsi qu'ils le disaient, le plus de leur temps de travail était pour l'abbaye.

Arrêt du Parlement de Dole sur le litige entre l'abbé de Baume et les habitants de Crançot, 1461 (ADJ 1H304)

### 25 - Témoignages lors du procès 1427-1461

Les habitants de Crançot et de Sermu commandés de faire les corvées<sup>1</sup> pour l'abbé et d'aller chercher ses vins et blés à Buvilly, Saint-Lothain, Poligny, Bletterans, Chapelle-Voland, Bosjean, Briod, Nogna, Perrigny, Monnet et autres lieux appartenant à l'église de Baume, et les habitants qui avaient des bêtes pour charroyer ont fait les corvées. [...]

Les habitants de ces villages ont aussi charroyé par corvée des pierres, bois, tuiles et carreaux pour la réparation de l'église. [...]

Ils amenaient même les blés de Crançot qui étaient dus à monseigneur l'abbé tant pour ses dîmes comme pour ses maisons et terrages<sup>2</sup> qui lui sont dus à Crançot. [...]

L'abbé envoya gager les habitants qui avaient refusé de faire les corvées qui leur avaient été commandées, et on leur prit plusieurs gages, des lits, des pots, des poêles et autres ustensiles d'hôtel, et, pour reprendre leurs gages, des habitants payèrent à monseigneur l'abbé la somme de 3 sous. [...]

1- Travaux exécutés gratuitement par les paysans pour le compte du seigneur

2 - Redevance annuelle, une part des récoltes (champart)

Enquête du Parlement de Dole sur le litige entre l'abbé de Baume et les habitants de Crançot, 1436 (ADJ 1H303)

L'abbé de Baume vit la confirmation à volonté des anciennes corvées, mais les habitants de Crançot obtinrent gain de cause pour les nouvelles jugées excessives et non conformes à la coutume.

# 21 - Des conditions différentes

Au sein d'une seigneurie, tous les individus ne sont pas de même condition. En dehors des privilèges de la noblesse et du clergé, les droits et obligations varient d'un village, d'une communauté à l'autre, et d'un individu à l'autre au sein d'une même communauté.

## 27 - Libres et mainmortables

Tous les sujets mainmortables de la paroisse, terre et seigneurie de Baume sont tenus de faucher les prés. Les francs<sup>1</sup> doivent faner et mettre le foin en rue et ceux de mainmorte doivent charger le foin ou le mettre en meule. Et ils y sont tenus autant de fois qu'il est besoin, jusqu'à ce que le foin soit amassé.

Aussi, tous les mainmortables de la seigneurie de Baume, ceux de Perrigny de la même condition, et les habitants de la terre et seigneurie du Pin, ayant des chevaux et tenant de la cense<sup>2</sup> ou taille<sup>3</sup> de monseigneur l'abbé, doivent chacun, charroyer une voiture de foin des prés de monseigneur en sa maison.

1 - libres

2 - redevance annuelle payée pour l'occupation des terres du seigneur

3 - impôt en compensation de la protection accordée par le seigneur

*Manuale administrationis* de l'abbaye de Baume, 1550 (ADJ 1H26)

## 28 - Affranchissement d'un mainmortable de Pannessières par l'abbé de Baume (1374) (ADJ Br46)

Nous, frère Jehan de Molpré, humble abbé de Baume, pour nous et nos successeurs, considérant le profit de notre église de Baume, après grande délibération en notre chapitre de Baume, affranchissons Gautier, fils de Jean (?) de Pannessières, notre homme taillable<sup>1</sup>, pour lui et ses héritiers naturels procréés en loyal mariage, de quises<sup>2</sup>, de prises<sup>3</sup>, d'aides<sup>4</sup>, de corvées et de mainmorte, à l'exception de la justice et la seigneurie sur le dit Gautier et ses héritiers.

Gautier et ses héritiers nous paieront chaque année perpétuellement, le jour de Saint-Martin d'Hiver, à Baume 20 sous de cens, portant consentement et seigneurie, au nom de la taille qu'il nous payait, lesquels 20 sous ne pourront être augmentés pour lui et ses héritiers. Avec ces 20 sous Gautier et ses héritiers paieront les terres cy après décrites que Gautier possède à Pannessières, Lavigny et Montain (suivent 31 noms de biens). Et pour ceci, nous avons reçu de Gautier 100 francs d'or que nous avons mis au grand profit de notre église de Baume, c'est-à-dire à la décharge de grandes dettes que nous avons envers la Chambre de notre Saint-Père le pape pour les services de notre promotion<sup>5</sup>, pour les décimes<sup>6</sup> et pour un impôt nouvellement imposé dans l'archevêché de Besançon à toute l'Église. [...]

1 – Qui paie la taille

2 – Toute redevance pouvant être demandée à un mainmortable

3 – Réquisition de biens

4 – impôt exceptionnel levé par le seigneur en cas de besoin

5 - une année de revenus de l'abbaye au changement d'abbé

6 - 1/10° des revenus de l'abbaye pour le pape

# 22 - Les principaux droits et revenus d'une abbaye

L'abbé perçoit pour l'abbaye d'importants revenus de la population environnante à différents titres.



**Abbé**  
(autorité religieuse)

**Les dîmes**  
(6 à 10 % des récoltes)

**Le patronage**  
(protection des églises)  
(2/3 des revenus de l'église)

**Les taxes diverses**  
ex: sur les ventes dans la seigneurie

**Les banalités**  
(monopole sur les moulins, les fours, les pressoirs)

**La justice**  
(amendes)

**Les tailles**  
(protection)

**Propriétaire terrien**

Loyer

**Le cens**  
en nature ou en argent

**Le champart**  
part des récoltes

**Les corvées**  
Travaux agricoles sur les terres de l'abbaye, transport...

**Seigneur**  
(autorité laïque)

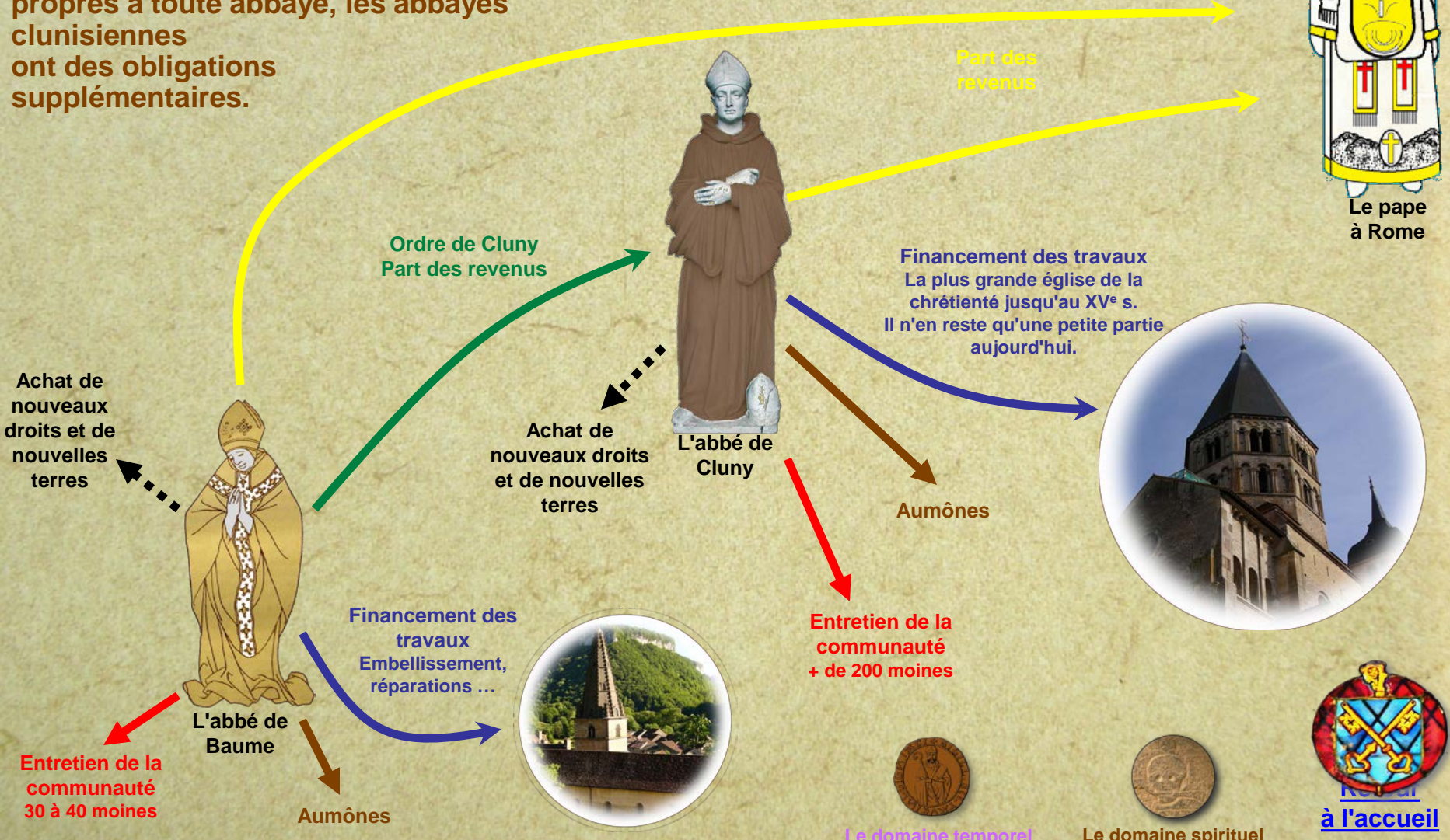
# 23 - Les principales dépenses d'une abbaye

Une abbaye collecte des revenus importants mais elle en redistribue une grande partie. En plus des charges propres à toute abbaye, les abbayes clunisiennes ont des obligations supplémentaires.

Ces revenus permettent au pape d'être un souverain puissant. Il peut conduire des guerres et financer des artistes qui feront de Rome un des foyers de la Renaissance. C'est cette richesse que dénoncera Martin Luther lors de la Réforme protestante.



Le pape à Rome



Ordre de Cluny  
Part des revenus

Financement des travaux  
La plus grande église de la chrétienté jusqu'au XV<sup>e</sup> s.  
Il n'en reste qu'une petite partie aujourd'hui.

Achat de nouveaux droits et de nouvelles terres

Aumônes

Entretien de la communauté  
+ de 200 moines

Financement des travaux  
Embellissement, réparations ...

Aumônes

Entretien de la communauté  
30 à 40 moines

L'abbé de Baume

L'abbé de Cluny


Achat de nouveaux droits et de nouvelles terres

Le domaine temporel

Le domaine spirituel



à l'accueil



**VII - Une œuvre d'art: le  
retable de l'abbaye de  
Baume**



## 24 - Le retable

Un retable est une œuvre à thème religieux, peinte et/ou sculptée sur panneaux de bois, placée derrière le maître-autel. Plusieurs artistes ont contribué à sa réalisation.

Il comprend des volets qui se rabattent sur l'œuvre principale. Le retable était ouvert uniquement durant les fêtes religieuses importantes.

Ce retable, offert en 1525 à l'abbé de Baume par la ville de Gand, dans les Flandres, où ils étaient fabriqués en série, date du début du XVI<sup>ème</sup> s. Il obéit à une tradition médiévale qui remonte au XIV<sup>ème</sup> s., mais il porte dans ses peintures les signes de la transition du Moyen-Âge vers la Renaissance.

Les peintures et les sculptures de ce retable illustrent la vie de Jésus.





Jésus prie Dieu.  
Arrestation  
de Jésus

Jésus et  
Pilate, le  
gouverneur  
romain

Jésus porte  
sa croix

La crucifixion  
de Jésus

La passion et la  
résurrection

La descente  
de la croix

La résurrection  
de Jésus

L'Ascension  
de Jésus.  
La descente de  
l'Esprit Saint sur  
les apôtres  
(Pentecôte)

L'enfance de Jésus

Annonciation à Marie  
par l'archange Gabriel.  
Marie visite la future  
mère de Jean Baptiste

La Nativité  
et l'adoration des  
bergers

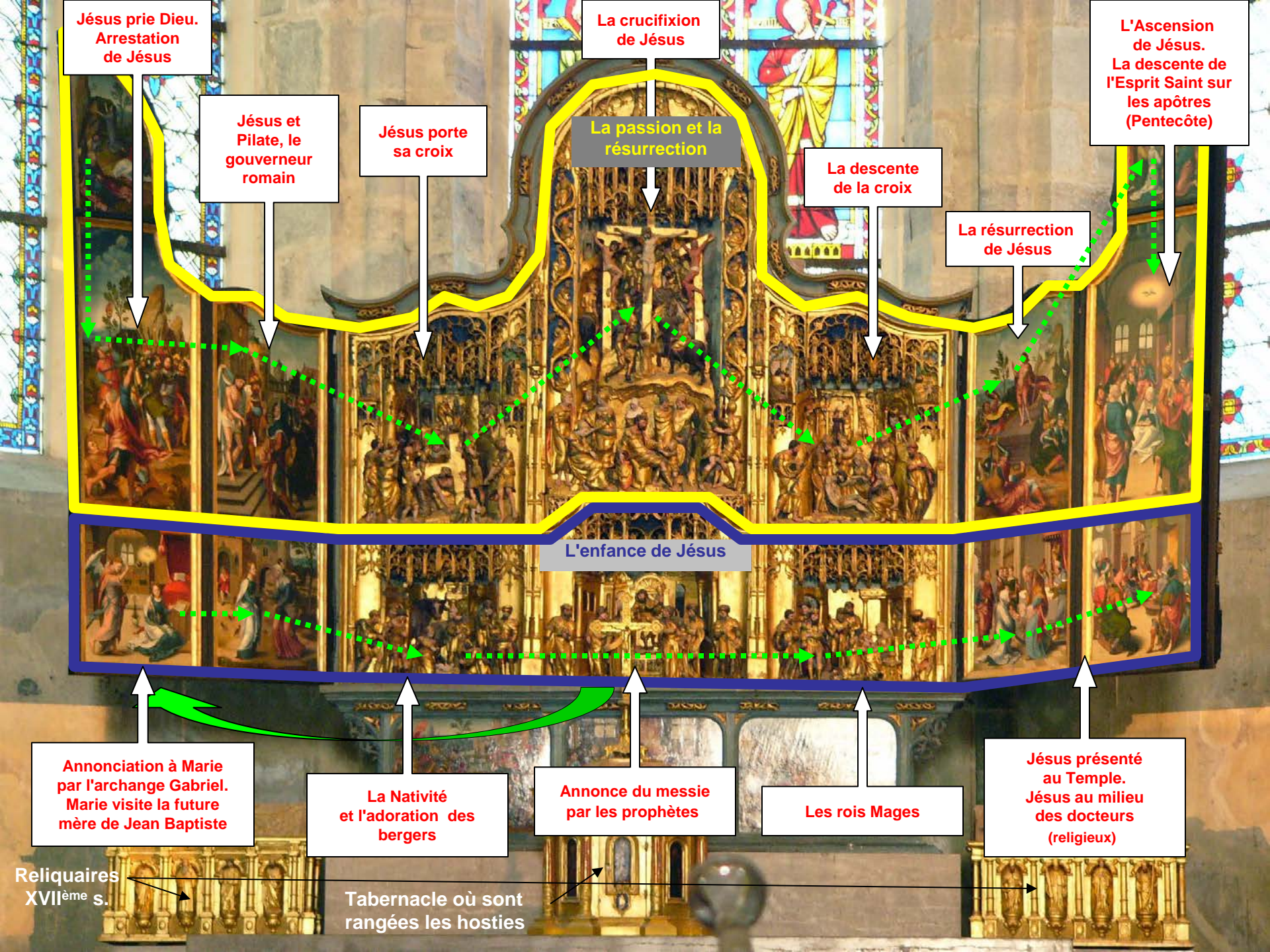
Annonce du messie  
par les prophètes

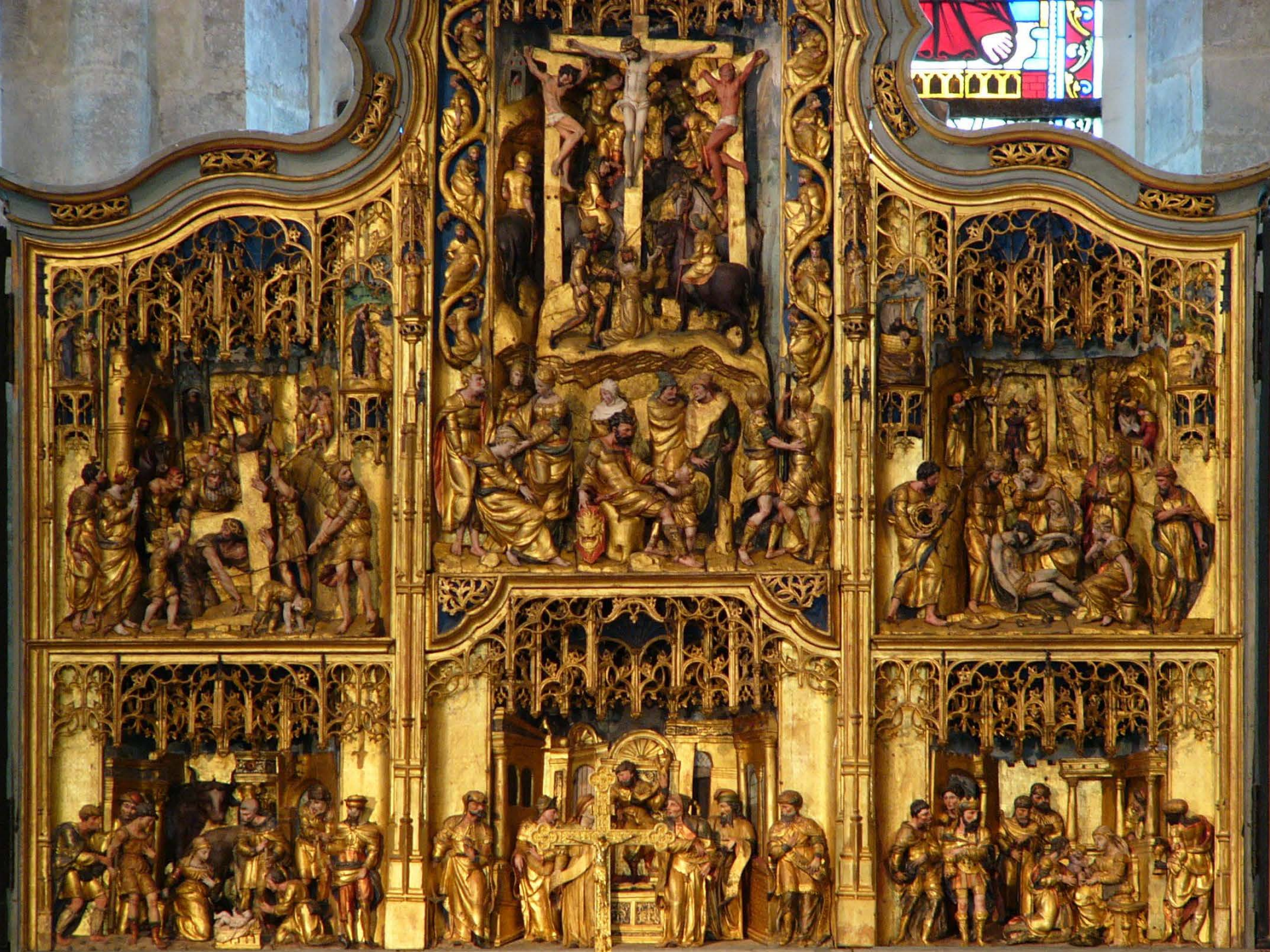
Les rois Mages

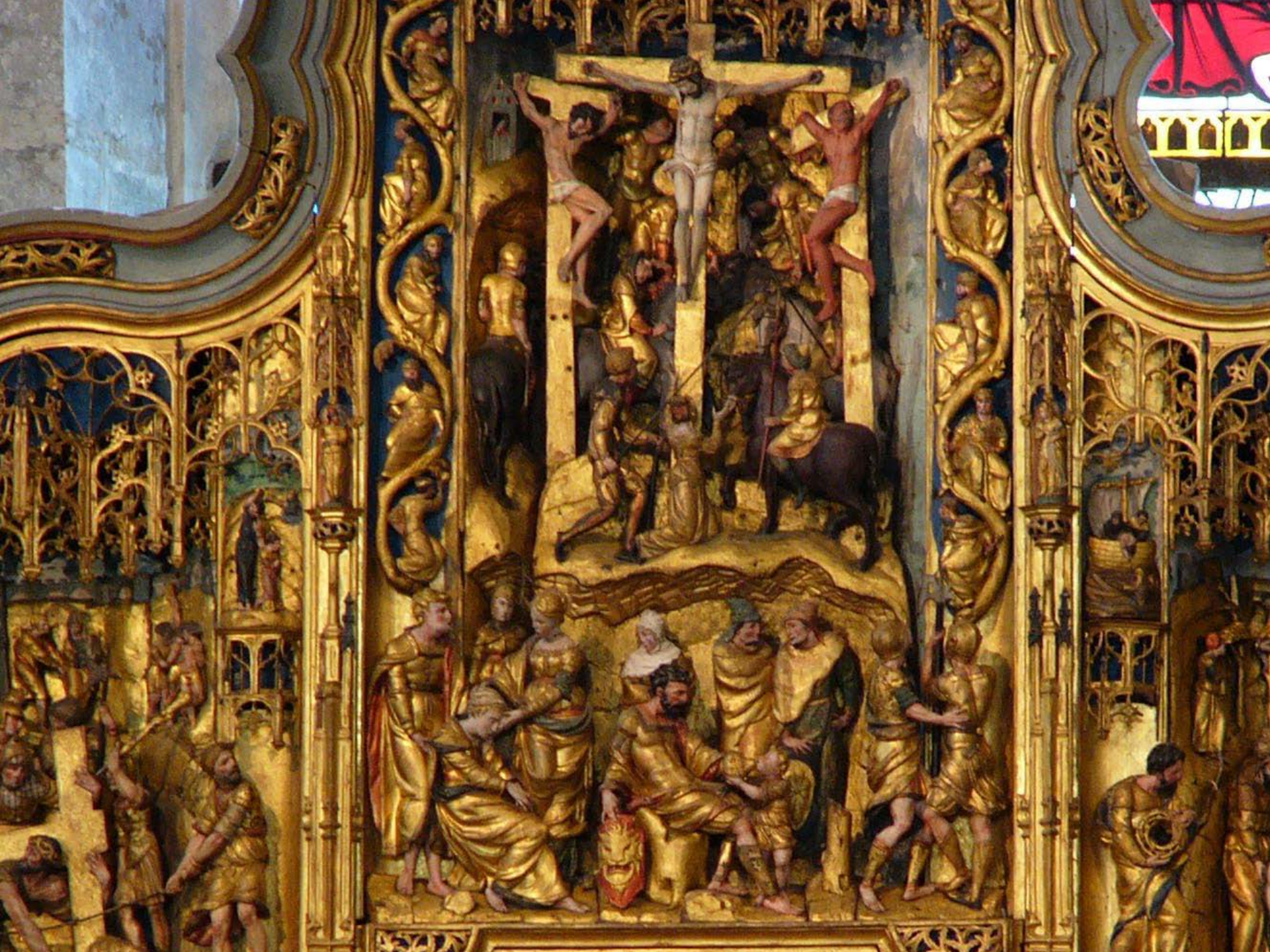
Jésus présenté  
au Temple.  
Jésus au milieu  
des docteurs  
(religieux)

Reliquaires  
XVII<sup>ème</sup> s.

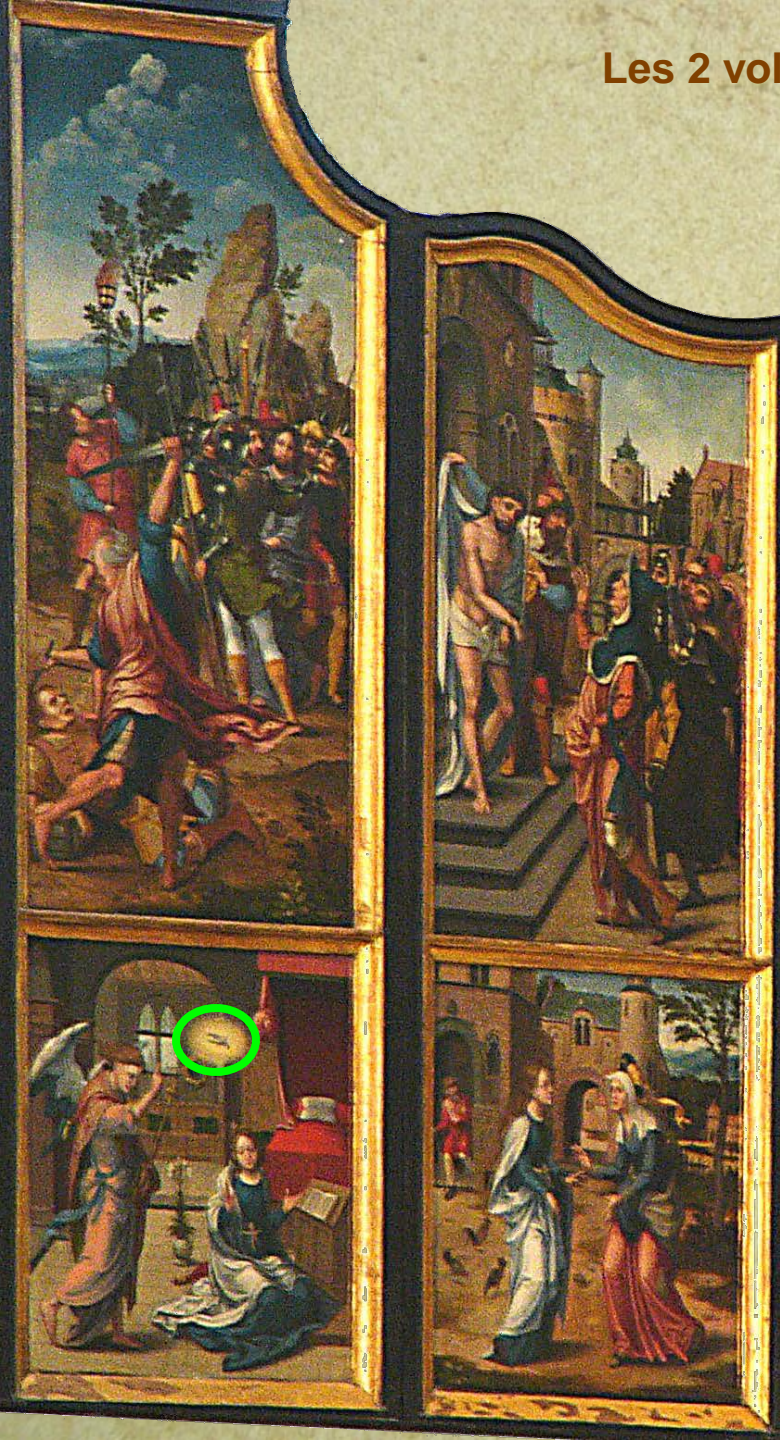
Tabernacle où sont  
rangées les hosties







## Les 2 volets intérieurs en bois peint



L'Esprit Saint  
symbolisé par une  
colombe dans un  
halo de lumière

